

# ANNEXE 3 : FICHES-ACTIONS

DU

## PAPI CHARENTE & ESTUAIRE

Programme pour les années 2012 à 2023





## ANIMATION DU PAPI CHARENTE &amp; ESTUAIRE

## Objectifs

Animer et coordonner la mise en œuvre du programme d'action sur la période 2012-2023.

## Description

- Animer les comités de pilotage et les comités techniques du PAPI et prendre en charge le secrétariat de ces comités et le suivi des tableaux de bord.
- Appuyer techniquement et administrativement les maîtres d'ouvrages signataires du programme et participer aux réunions qu'ils organisent pour la mise en œuvre de leurs opérations PAPI.
- Mener les opérations inscrites sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Charente (convention initiale + avenant).
- Assurer la convergence des projets de prévention des inondations à l'échelle du grand bassin de la Charente : articulation avec les SAGE, les SLGRI et les PAPI du périmètre de l'EPTB Charente.

Pour assurer cette mission l'équipe projet du PAPI Charente & Estuaire est dimensionnée globalement à 1 ETP technique dédié + les services supports de l'EPTB Charente (direction, administratif, SIG...).

L'enveloppe financière de cette fiche est augmentée par rapport à la convention initiale pour tenir compte de la prolongation du PAPI jusqu'en 2023.

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

## Echéancier prévisionnel

Août 2012 (post-labellisation) à décembre 2023

## Plan de financement

Montant global : **1 058 500 € TTC** (ancien montant pour convention 2012-2016 : 554 000 € TTC)

- 863 500 € TTC pour la rémunération de l'équipe projet
- 234 000 € TTC pour les frais directs et indirects liés à la mission

## Co-financements

| EPTB Charente                             | Etat BOP 181            | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|---|-------------------------|--|
| 40 % de la rémunération et 80 % des frais | 40 % de la rémunération | 20 % de la rémunération et 20 % des frais  |
| 532 600 €                                 | 345 400 €               | 219 500 €                                  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de COPIL, de COTECH  
Bilans d'avancement du programme établis lors des COPIL



## Action I.M.1

---

### POSE DE REPERES DE SUBMERSION MARINE

#### *Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

**Entretien de la mémoire du risque par la matérialisation des Plus Hautes Eaux Connues dans l'estuaire de la Charente : laisses de mer Xynthia. Un repère de submersion n'est pas uniquement là pour attiser la curiosité mais bien pour sensibiliser au risque inondation et inciter à la vigilance sur ce risque majeur latent.**

#### Description de l'action

L'inventaire des repères de crues existant sur un territoire communal exposé au risque d'inondations et l'établissement des repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines est encadré par le Code de l'Environnement.

Les repères de crues doivent être visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population. La surveillance et l'entretien de ces repères sont garants de leur pérennisation.

Des repères de submersion marine relatifs à la tempête Xynthia ont été produits par la Direction Générale de la Prévention des Risques (Ministère de l'Ecologie) pour être mis à disposition des collectivités locales dans les zones touchées par la tempête en 2010.



L'action se déroulera ainsi :

- Synthèse des données existantes sur les niveaux de submersion Xynthia : dossier « Éléments de mémoire sur la tempête Xynthia du 27 et 28 Février 2010 en Charente-Maritime », archives départementales, archives communales, archives des riverains et/ou associations...
- Identification en coopération avec la commune des sites propices à la pose de repères
- Géo-référencement planimétrique et altimétrique du point de repère
- Fabrication d'un panneau explicatif des repères à raison de un par commune environ (voire plusieurs pour Rochefort), comportant éventuellement photo et plan de localisation des repères...
- Pose des repères de submersion (5 à 10 par commune environ) et des panneaux par les services techniques de l'Agglomération ou de la Commune
- Ces repères feront l'objet d'une intégration dans les DICRIM (lors de la révision) et dans une base de données (à l'échelle du bassin versant et à l'échelle nationale)

L'enveloppe financière de cette action est augmentée par rapport à la convention initiale, par fongibilité au sein de l'axe 1 (report pour moitié de l'enveloppe initialement prévue pour la I.M.3), pour pouvoir mieux communiquer autour des repères Xynthia installés : avoir plus de moyens pour les panneaux d'information, prévoir éventuellement du mobilier artistique pour souligner les repères d'inondation...

## Territoire concerné

Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**

Modalités de pilotage : Pilotage CARO, prestataires externes, travail contributif et validation par les communes, autres partenariats (Etat, EPTB Charente, CD17, UNIMA, associations riverains)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : bulletins municipaux, intercommunaux, sites internet des collectivités, réunions publiques, presse, DICRIM, exposition...

## Echéancier prévisionnel

**2013-2018**

## Plan de financement

Montant global : **33 000 € TTC** (*ancien montant pour convention 2012-2016 : 18 000 € TTC*)

### Co-financements

| <b>Communauté d'Agglomération Rochefort Océan</b> | <b>Etat FPRNM</b>                  |
|---|------------------------------------|
| 50 %  | 50 %<br>(+ fourniture des repères) |
| 16 500 €  | 16 500 €                           |

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Nombre de communes engagées

Nombre de sites équipés de repères

## Action I.M.2

---

### EXPOSITION « RETOUR SUR XYNTHIA »

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

Entretien de la mémoire du risque par la réalisation d'une exposition sur les risques littoraux, basée sur le retour d'expérience de la tempête Xynthia et développant le thème de la prévention des submersions marines. Cette action vise à mieux préparer la population au phénomène de submersion et à induire un comportement de vigilance.

#### Description de l'action

Cette exposition présentera les risques littoraux affectant le Pays Rochefortais : retour historique sur les tempêtes, explication des aléas, des enjeux, des conséquences. Une seconde partie s'intéressera aux moyens de prévention des inondations déjà mis en place et à ceux programmés dans le cadre du PAPI.

- Collecte de données, témoignages, photographies, rapports d'études
- Organisation des informations et élaboration du contenu de l'exposition
- Adaptation d'un ou deux panneaux spécifiques par commune
- Prestation de mise en forme de l'exposition et d'impression sur des supports itinérants
- Tirages sous forme d'affiches pour mise à disposition dans les mairies
- Réalisation d'une version numérique pour projeter lors des réunions publiques
- Vernissage de l'exposition

L'enveloppe financière de cette action est augmentée par rapport à la convention initiale, par fongibilité au sein de l'axe 1 (report pour moitié de l'enveloppe initialement prévue pour la I.M.3), pour pouvoir intégrer :

- Des bandes audio et vidéo de recueil du vécu de la population
- Une mise en valeur d'une modélisation dynamique de la submersion, ...

#### Territoire concerné

Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**

Modalités de pilotage : Pilotage CARO, prestataires externes, travail contributif des communes, autres partenariats (Etat, EPTB Charente, CD17, UNIMA, associations riverains)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : bulletins municipaux, intercommunaux, sites internet des collectivités, vernissage, affiches en mairie, presse, réunions publiques...

#### Echéancier prévisionnel

2013-2019

## Plan de financement

Montant global : **45 000 € TTC** (*ancien montant pour convention 2012-2016 : 30 000 € TTC*)

### Co-financements

| <b>Communauté<br/>d'Agglomération Rochefort<br/>Océan</b> | <b>Etat BOP 181</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|---|---------------------|-------------------|
| 50 %  | 50 % de 16 000 €    | 50 % de 29 000 €  |
| 22 500 €  | 8 000 €             | 14 500 €          |

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Réalisation des supports

Nombre d'évènements publics

Nombre de visiteurs

Nombre de communes participantes



Fiche supprimée par l'avenant (reportée dans fiche-action I.M.1 et I.M.2)

## Action I.M.3

---

### RECUEIL DU VECU DES POPULATIONS FACE AU RISQUE DE SUBMERSION

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### **Objectifs**

**Mieux appréhender la perception du risque de submersion marine par la population.**



## Action I.M.4

---

### SEMINAIRE « AMENAGEMENT ET GESTION DES ESPACES LITTORAUX »

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

Informer et sensibiliser les élus, agents territoriaux, associations, professionnels de la mer et entrepreneurs sur la problématique « risques littoraux » et notamment la réglementation des espaces, l'aménagement du territoire, les ouvrages de défense et la gestion des risques.

#### Description de l'action

Ce séminaire consistera à apporter une information structurée sur l'aménagement et la gestion des espaces littoraux à des interlocuteurs variés mais tous concernés par la problématique et en particulier le risque lié aux submersions marines.

Le programme sera construit à l'image du stage qui a été mis en place sur le Pays de Marennes d'Oléron par le CFPPA du Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc, où l'EPTB Charente compte parmi les intervenants. Ce séminaire qui se déroulera sur le Pays Rochefortais pourra être organisé ainsi :

- Durée du séminaire entre 3 et 5 jours (journées réparties)
- Thèmes abordés : règlement du Domaine Public Maritime, rôle des marais, écosystèmes côtiers, structure et gestion des ouvrages côtiers (érosion / submersion), bassin de risque inondation et stratégies de prévention, gestion et veille des ouvrages de sécurité civile
- Présentations en salle et visites de terrain
- Public cible : élus, agents territoriaux, associations, professionnels de la mer, entrepreneurs...

Cette action sera à poursuivre avec le CNFPT (contacts engagés) pour les années ultérieures.

#### Territoire concerné

Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**

Modalités de pilotage : Mise en œuvre du séminaire par le CFPPA (Centre de Formation Professionnel pour Adultes) du Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc, autres partenariats (intervenants de la formation)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : Courriers, presse, réseaux de formation, sites internet, bulletins d'information...

#### Echéancier prévisionnel

**2013-2023**

#### Plan de financement

Montant global : **12 000 € TTC**

## Co-financements

| <b>Communauté<br/>d'Agglomération Rochefort<br/>Océan</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|---|-------------------|
| 50 %  | 50 %              |
| 6 000 €   | 6 000 €           |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Nombre de participants

Diversité des publics

Synthèse des avis des participants

## Action I.F.1

---

### POSE DE REPERES DE CRUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA BOUTONNE

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

Entretien de la mémoire du risque par la matérialisation des Plus Hautes Eaux Connues sur le bassin de la Boutonne : crues historiques de la Boutonne et de ses affluents. Un repère d'inondation n'est pas uniquement là pour attiser la curiosité mais bien pour sensibiliser au risque inondation et inciter à la vigilance sur ce risque majeur latent.

#### Description de l'action

L'inventaire des repères de crues existant sur un territoire communal exposé au risque d'inondations et l'établissement des repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines est encadré par le Code de l'Environnement.

Les repères de crues doivent être visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population. La surveillance et l'entretien de ces repères sont garants de leur pérennisation.



L'opération programmée sur le bassin versant de la Boutonne sera phasée ainsi :

- Création d'une base de données recensant les repères de crues existants, leurs localisations, leurs caractéristiques et leur suivi éventuel – Utilisation de sources documentaires, sollicitation des mairies, des syndicats de rivière, des associations de riverains...
- Proposition d'un programme de pérennisation de repères existants et de pose de nouveaux repères – En concertation avec les communes
- Mise en œuvre du programme : conventions avec les propriétaires, scellement des repères et éventuellement de panneaux explicatifs en accompagnement, modalités d'entretien
- Ces repères feront l'objet d'une intégration dans les DICRIM (lors de la révision) et dans une base de données (à l'échelle du bassin versant et à l'échelle nationale)

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Boutonne – ciblage sur zones à forte vulnérabilité

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO)**

Modalités de pilotage : Pilotage SYMBO, prestataires externes (géomètre, fabrication de repères, pose des repères), travail contributif et validation par les communes, autres partenariats (Etat, EPTB Charente, associations riverains...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : bulletins municipaux, sites internet des communes, réunions publiques, DICRIM, ...  
[volet communication à charge des communes]

## **Echéancier prévisionnel**

**2015-2018**

## **Plan de financement**

Montant global : **18 000 € TTC**

Co-financements

| <b>Syndicat Mixte d'études pour<br/>la gestion et l'aménagement<br/>du bassin de la Boutonne</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|--|-------------------|
| 50 %   | 50 %              |
| 9 000 €  | 9 000 €           |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Création de la base de données  
Nombre de communes engagées  
Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation  
Nombre de repères posés et/ou conventionnés

## Action I.F.2

---

### POSE DE REPERES DE CRUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE

#### *Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

**Entretien de la mémoire du risque par la matérialisation des Plus Hautes Eaux Connues sur le bassin de la Charente : crues historiques de la Charente moyenne et aval (Angoulême - Saint-Savinien) et de ses affluents dans les zones à enjeux majeurs. Un repère d'inondation n'est pas uniquement là pour attiser la curiosité mais bien pour sensibiliser au risque inondation et inciter à la vigilance sur ce risque majeur latent.**

#### Description de l'action

L'inventaire des repères de crues existant sur un territoire communal exposé au risque d'inondations et l'établissement des repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines est encadré par le Code de l'Environnement.

Les repères de crues doivent être visibles depuis la voie publique et leur implantation s'effectue prioritairement dans les espaces publics et notamment aux principaux points d'accès des édifices publics fréquentés par la population. La surveillance et l'entretien de ces repères sont garants de leur pérennisation.



L'action se déroulera ainsi :

- Délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB
- Présentation de la démarche et sollicitation des communes souhaitant adhérer au programme général de pose de repères de crues
- Synthèse des données existantes sur les niveaux de crues historiques : repères historiques, études techniques des PPRN comportant des relevés de laisses de crues, archives départementales, archives communales, archives des riverains et/ou associations, ...
- Identification en coopération avec la commune des sites propices à la pose de repères
- Géo-référencement planimétrique et altimétrique du point de repère
- Fabrication des repères de crues (chiffre à préciser) et d'un panneau explicatif des repères à raison de 1 panneau par commune sauf pour les grandes villes (plusieurs panneaux peuvent être envisagés). Ce panneau comportera éventuellement une photo de la crue et un plan de localisation des repères...
- Pose des repères de crue et des panneaux par les services techniques de la Commune ou par un prestataire
- Ces repères feront l'objet d'une intégration dans les DICRIM (lors de la révision) et dans une base de données (à l'échelle du bassin versant et à l'échelle nationale)

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente – ciblage zones à enjeux du diagnostic

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Pilotage EPTB, prestataires externes (bureau d'études, géomètre, fabrication de repères et panneaux, pose des repères), travail contributif et validation par les communes, autres partenariats (Etat, Départements, associations riverains, syndicats de rivière...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : bulletins municipaux, sites internet des collectivités, presse, réunions publiques, DICRIM, exposition...

## Echéancier prévisionnel

2013-2017

## Plan de financement

Montant global : 36 000 € TTC

Co-financements

| EPTB Charente | Etat FPRNM |
|---------------|------------|
| 50 %          | 50 %       |
| 18 000 €      | 18 000 €   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation  
Nombre de communes engagées  
Nombre de repères posés et/ou conventionnés  
Création de la base de données géo-localisée



## Action I.F.3

---

### COMMEMORATION DE LA CRUE CENTENNALE DE 1982

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

Entretien de la mémoire du risque par la commémoration de la crue centennale de 1982 : réalisation d'une exposition comprenant un retour historique sur l'évènement et développant la politique de prévention des risques d'inondation. Cette action vise à mieux préparer la population au phénomène d'inondation par débordement de la Charente pour une réaction plus juste face à l'évènement.

#### Description de l'action

L'exposition itinérante présentera les risques d'inondations affectant le Fleuve Charente dans sa partie la plus vulnérable, entre Angoulême et Saint-Savinien. Le retour historique sur la crue centennale de 1982, l'année de son trentième anniversaire, servira d'introduction et de toile de fond à l'exposition. Celle-ci ouvrira une partie explicative sur les aléas, les enjeux, les conséquences dommageables. Une autre partie s'intéressera aux moyens de prévention des inondations déjà mis en place et à ceux programmés dans le cadre du PAPI.

- Collecte de données, témoignages, photographies, rapports d'études
- Utilisation des archives départementales, archives communales, archives SDIS, archives privées...
- Organisation des informations et élaboration du contenu de l'exposition
- Adaptation d'un panneau spécifique pour les villes les plus touchées par la crue de 1982
- Prestation de mise en forme de l'exposition et d'impression sur des supports auto-portants
- Réalisation d'une version numérique pour projeter lors des réunions publiques et mettre en ligne sur internet
- Vernissage de l'exposition et conférences inaugurales

#### Territoire concerné

Vallée de la Charente (entre Angoulême et Saint-Savinien)

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Pilotage EPTB, prestataires externes, travail contributif des communes, autres partenariats (associations riverains, services de secours)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : bulletins municipaux, intercommunaux, sites internet des collectivités, vernissage, affiches en mairie, flyers, presse...

#### Echéancier prévisionnel

2012-2013

#### Plan de financement

Montant global : 20 400 € TTC

## Co-financements

| <b>EPTB Charente</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|----------------------|-------------------|
| 50 %                 | 50 %              |
| 10 200 €             | 10 200 €          |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Réalisation des supports

Vernissage de l'exposition

Nombre de visiteurs

Nombre de communes accueillant l'exposition

## Action I.F.4

---

# JOURNEE D'INFORMATION ANNUELLE SUR LES RISQUES D'INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE LA BOUTONNE

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

### Objectifs

Journée d'information visant à améliorer la connaissance du risque d'inondation du public, à développer la conscience de ce risque et à communiquer sur les dispositifs de prévention. Cette action vise à mieux préparer la population au phénomène d'inondation pour une réaction plus juste face à l'évènement.

### Description de l'action

Annuellement, le Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO), structure porteuse du SAGE Boutonne, organisera une journée d'information qui se déclinera ainsi :

- Exposition thématique sur une partie de la journée avec la présentation des grands épisodes marquants d'inondation sur le bassin, des aménagements réalisés, des programmes de prévention des risques d'inondation en cours, des dispositifs de gestion de crise...
- Conférence sur une thématique complémentaire pour élargir la portée de l'information donnée : retours d'expériences sur d'autres territoires, débats thématiques, intervention d'experts...
- Diffusion d'une brochure d'information

### Territoire concerné

Bassin versant de la Boutonne – Un lieu différent chaque année

### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne (SYMBO)**

Modalités de pilotage : Pilotage SYMBO, prestataires externes (mise en page et impression des flyers et brochures), autres partenariats (communes, Etat, EPTB Charente, associations riverains...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : diffusion de programmes aux communes pour communication à leurs administrés, brochure d'information à destination des participants

### Echéancier prévisionnel

**2013-2023**

### Plan de financement

Montant global : **19 200 € TTC**

## Co-financements

| <b>Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne</b> | <b>Etat BOP 181</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|--|---------------------|-------------------|
| 50 %   | 50 % de 2 312 €     | 50 % de 16 888 €  |
| 9 600 €  | 1 156 €             | 8 444 €           |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Dates des journées d'information

Nombre de visiteurs

Questionnaire de satisfaction

## Action I.G.1

---

### APPUI AUX COLLECTIVITES POUR L'INFORMATION REGLEMENTAIRE SUR LES RISQUES D'INONDATION

#### *Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

**Apporter un soutien aux communes dans le cadre de leur devoir d'information sur les risques d'inondations : incitation et assistance à l'élaboration/la révision des DICRIM et au montage de réunions publiques d'information.**

#### Description de l'action

Les communes, notamment couvertes par un Plan de Prévention des Risques, ont l'obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). C'est un document destiné à la population qui se doit d'être clair et pédagogique. L'EPTB interviendra en terme d'incitation et d'assistance à l'élaboration de ce document dans sa dimension « risque inondation », ce document devant resté de maîtrise communale. L'action de l'EPTB, pour être efficace, se concentrera prioritairement dans les secteurs de forte vulnérabilité identifiés dans le diagnostic PAPI.

D'autre part, une autre obligation émane des Plans de Prévention des Risques. Le maire d'une commune couverte par un PPR doit au moins une fois tous les deux ans informer ses administrés sur le risque et les mesures de prévention prises. Pour cela, il peut utiliser différents moyens : brochures, expositions, réunions publiques. L'intérêt des réunions publiques réside dans l'interactivité qu'elles autorisent avec les administrés. L'EPTB fait le choix d'appuyer les communes pour l'organisation de ce type de réunions publiques (sujets évoqués, appui technique, ...) et se propose aussi d'être intervenant dans ces réunions, qui seront également l'occasion de présenter l'avancement de la mise en œuvre du PAPI.

La commune de Rochefort avait déjà sollicité l'EPTB avant le dépôt du dossier PAPI pour ce type de réunion et d'autres communes souhaitent souscrire à cette démarche.

#### Territoire concerné

Communes à risque d'inondation du bassin versant de la Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB Charente et la commune

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : Courriers, réunions

#### Echéancier prévisionnel

2012-2023

#### Plan de financement

Montant global : En régie

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Nombre de communes sollicitées

Nombre de réunions d'information

Nombre de DICRIM réalisés/mis à jour

Taux de couverture de DICRIM sur les communes exposées au risque inondation

Nombre de réunions publiques avec participation de l'EPTB Charente

## Action I.G.2

---

### CENTRE DE RESSOURCE « INONDATIONS » SUR LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU DE L'EPTB CHARENTE

#### *Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

**Créer un espace dédié dans le Système d'Information sur l'Eau (SIE), site internet de l'EPTB Charente, afin d'apporter les ressources documentaires et géolocalisées sur la problématique inondation. Cette information sera utile à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque des élus, services techniques, des partenaires locaux et de la population.**

#### Description de l'action

Le SIE Charente – [www.fleuve-charente.net](http://www.fleuve-charente.net) – centralise les indicateurs de suivi du bassin et déploie les données en ligne sous forme de tableaux de bords, permettant à tous les acteurs, librement ou en tant que membre connecté, d'accéder aux informations et fonctionnalités du site. Le SIE a vocation à interconnecter les données publiques partagées concernant la gestion de l'eau, la biodiversité, l'aménagement du territoire.

L'action consistera à créer un espace spécifique consacré à la thématique « inondation » permettant de rassembler des ressources documentaires et des informations géo-localisées. Cet espace devra permettre une double entrée, « initiés » et « grand public », afin d'adapter le niveau technique aux attentes spécifiques. Ce centre de ressources sera créé en régie par le chargé de mission « inondations » et le responsable du système informatique.

Le site pourra contenir :

- Une synthèse de l'état des lieux des risques d'inondation du bassin versant de la Charente
- Une présentation du PAPI Charente & Estuaire et un tableau de bord de suivi de l'engagement du programme
- La mise en lignes de données géo-localisées (base de données des repères de crues...)
- La mise en ligne de documents produits par l'EPTB (lettres de communication, expositions, conférences...)
- Un mémento sur les dispositifs de prévention existants : système « vigilance crues », Plan de Prévention des Risques Naturels...
- La mise en ligne de documents techniques ou d'information produits par d'autres acteurs
- Des éléments d'information sur la mise en œuvre de la Directive Inondation
- Des liens vers des sites partenaires : préfectures (pour l'aspect Plans Communaux de Sauvegarde notamment...), DDT (pour les Plans de Prévention des Risques Naturels...), ...

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Réalisation du centre de ressources en régie par l'EPTB, partenariat avec l'Etat, les collectivités locales, les partenaires techniques pour la mise en ligne de documents

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : lettre d'information PAPI, mailing, presse

**Echéancier prévisionnel****2013-2015****Plan de financement**Montant global : **En régie****Indicateurs de suivi/réussite**

Fréquentation des pages internet consacrées au risque « inondation »



## Action I.G.3

---

# LETTRE DE COMMUNICATION PERIODIQUE « PAPI CHARENTE & ESTUAIRE »

### Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

## Objectifs

Diffuser auprès des acteurs du territoire la lettre d'information « Inond'Actions Charente & Estuaire », destinée à informer de la mise en œuvre du PAPI et à fournir des éléments de connaissance généraux sur la prévention des risques d'inondation.

## Description

La lettre « Inond'Actions Charente & Estuaire » vise à informer et sensibiliser les élus et les administrés sur le sujet des inondations. C'est un document de 4 pages composé :

- d'une page d'actualités
- d'une grande partie consacrée à l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAPI : calendrier du programme, engagement des actions, réalisations sur le terrain, indicateurs de suivi, témoignages...
- d'une partie fournissant des renseignements sur la mise en œuvre de la Directive Inondation
- d'une partie consacrée à décrire un outil particulier de gestion du risque d'inondation : « Vigicrues », « Plan de Prévention du Risque d'Inondation », « vigilance vagues-submersion »...
- d'un focus sur la gestion intégrée du cycle de l'eau : la prévention des inondations dans un cadre plus général de bon état des milieux (SAGE...)



Cette lettre paraît en moyenne deux fois par an. Elle est éditée à 6 000 exemplaires : 5 350 exemplaires sont adressés à près de 480 mairies du bassin versant identifiées dans la base GASPARD comme exposées à un risque potentiel d'inondation, 650 exemplaires sont adressés aux partenaires de l'EPTB Charente (services de l'Etat, agence de l'eau, Départements, Région, EPCI, syndicats de rivière, chambres consulaires, associations des riverains...).

Chaque commune est invitée à mettre des exemplaires de cette lettre PAPI à disposition du public en mairie, aux services techniques... Ce document est d'autre part accessible par voie numérique sur le site internet de l'EPTB Charente.

L'enveloppe financière de cette fiche est augmentée par rapport à la convention initiale pour tenir compte de la prolongation du PAPI jusqu'en 2023.

## Territoire concerné

483 communes identifiées à risque d'inondation sur l'ensemble du bassin versant de la Charente.

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : élaboration du contenu par l'EPTB Charente, validation du document par les partenaires des comités techniques, conception graphique / mise en page / impression / diffusion par des prestataires externes

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

2013-2023

## Plan de financement

Montant global : **54 000 € TTC** (*ancien montant pour convention 2012-2016 : 24 000 € TTC*)

### Co-financements

| EPTB Charente | Etat BOP 181     | Etat FPRNM       |
|---------------|------------------|------------------|
| 50 %          | 50 % de 16 740 € | 50 % de 37 260 € |
| 27 000 €      | 8 370 €          | 18 630 €         |

## Indicateurs de suivi/réussite

Nombre de numéros diffusés

Enquête sur la pertinence de ce document auprès des communes

## Action I.G.4

---

### ECHANGES D'EXPERIENCES AVEC D'AUTRES TERRITOIRES VULNERABLES AUX INONDATIONS

*Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*

#### Objectifs

Echanger des expériences sur la gestion des risques d'inondations avec d'autres territoires nationaux voire internationaux. Progresser sur la connaissance des risques et des stratégies d'actions : gestion/responsabilité des digues, gestion de crise, réduction de vulnérabilité...

#### Description de l'action

Cette action va consister à organiser des sessions d'échanges entre les acteurs de la prévention des inondations du bassin versant de la Charente et des acteurs d'autres territoires géographiques (nationaux voire au-delà) qui disposent d'une expérience solide sur des pratiques, des gestions, des aménagements intéressant la problématique « inondation ».

Cette opération pourra cibler sur le bassin versant de la Charente soit des territoires spécifiques (estuaire, fleuve aval, sous-bassin amont...) soit des acteurs particuliers (élus, agriculteurs, riverains...). Des thématiques de discussion sont déjà envisagées : responsabilité juridique des digues et modalités de gestion (échange par exemple avec le territoire camarguais), importance de la culture du risque dans la réduction des dommages (échange par exemple avec le territoire rhodanien, qui a subi deux crues majeures successives), ...

L'organisation de ces sessions d'échange nécessitera :

- D'identifier les attentes locales sur le bassin versant de la Charente
- De sélectionner un territoire pouvant proposer un retour d'expérience intéressant sur une thématique définie
- De mobiliser et d'inviter les acteurs locaux pour la participation à ces échanges
- De faire venir ces intervenants ou d'organiser le déplacement des acteurs du bassin de la Charente vers ce territoire
- De cadrer le déroulement de la journée d'échange (présentations, discussions, sorties de terrain...)
- De synthétiser et capitaliser les résultats de ces échanges (compte-rendu, propositions...)

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Pilotage EPTB, intervenants externes, partenariats (associations d'élus, collectivités...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : courriers, conseils d'administration ou communautaires...

#### Echéancier prévisionnel

2016-2023

## Plan de financement

Montant global : 14 400 € TTC

### Co-financements

| EPTB Charente | Etat FPRNM |
|---------------|------------|
| 50 %          | 50 %       |
| 7 200 €       | 7 200 €    |

## Indicateurs de suivi/réussite

Dates et nombre d'évènements organisés

Nombre de participants

Satisfaction des participants

## Action II.F.1

---

### REALISATION DE CARTOGRAPHIE DE PREVISION DES INONDATIONS

*Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations*

#### Objectifs

Dans le cadre du dispositif de vigilance crue, il s'agit d'apporter une information sur les zones inondées potentielles à la même échéance que la prévision quantitative à une station hydrométrique. L'objectif est de construire des cartes de zones inondables calées sur une gamme de débits ou de hauteurs, diffusables sur le site « Vigicrues » et utilisables dans le dispositif de gestion de crise.

#### Description de l'action

La mise en œuvre de cette action comprend les différentes phases suivantes :

- Exploitation des modèles hydrauliques existants, de Cognac à Rochefort,
- Complément de modélisation hydraulique, d'Angoulême à Cognac,
- Production de lignes d'eau calées sur une gamme de débits ou de hauteurs prévus,
- Production des cartographies des zones inondables associées à ces lignes d'eau,
- Valorisation des cartes par analyse des enjeux dans les zones inondables.

#### Territoire concerné

Vallée de la Charente entre Angoulême et Rochefort

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DREAL, Service de Prévision des Crues)

Modalités de pilotage : Pilotage Etat, réalisation en régie, sous-traitance ponctuelle

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

**2013-2015**

#### Plan de financement

Montant global : En régie

#### Indicateurs de suivi/réussite

Avancement des cartographies

Intégration des cartographies dans le dispositif de vigilance et de gestion de crise



## Action II.F.2

---

### EXTENSION DE LA VIGILANCE CRUE AU TRONÇON « BOUTONNE AMONT »

*Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations*

#### Objectifs

Le dispositif actuel de vigilance crues couvre la partie aval de la Boutonne à partir de Saint-Jean-d'Angély. L'objectif de la présente action consiste à étendre ce dispositif sur un tronçon situé à l'amont, à partir de Dampierre-sur-Boutonne.

#### Description de l'action

La mise en œuvre de cette action comprend les différentes phases suivantes :

- Réalisation d'un modèle de prévision des crues à Nuaillé-sur-Boutonne,
- Analyse des enjeux locaux inondables et détermination des seuils de vigilance,
- Révision du règlement d'information sur les crues (RIC),
- Insertion du tronçon « Boutonne Amont » sur le site « Vigicrues ».

#### Territoire concerné

Vallée de la Boutonne amont, de Dampierre-sur-Boutonne jusqu'à Saint-Jean-d'Angély

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DREAL, Service de Prévision des Crues)

Modalités de pilotage : Pilotage Etat, réalisation en régie, sous-traitance ponctuelle

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

**2013-2014**

#### Plan de financement

Montant global : En régie

#### Indicateurs de suivi/réussite

Intégration de la vigilance « Boutonne amont » dans le dispositif national de « vigilance crues »





## Action II.F.3

---

### CREATION D'UN SYSTEME D'ALERTE LOCAL SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ANTENNE

*Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations*

#### Objectifs

Mettre progressivement en place un système d'alerte sur l'ensemble du territoire du SYMBA (bassin Antenne pour commencer puis extension au reste du réseau).  
Anticiper la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques du/des bassins.

#### Description de l'action

La mise en œuvre de cette action, inscrite dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues, comprend les différentes phases suivantes :

- Partenariat avec le Service de Prévision des Crues : élaboration du modèle de prévision des crues (modèle pluie-débit, calage sur le capteur de Saint-Sulpice-de-Cognac) ;
- Travail interne : alimentation (données de prévision Météo-France) et suivi du modèle de prévision ;
- Service aux adhérents : proposer un protocole de gestion coordonnée des ouvrages en fonction des alertes de crues (pelles de moulins, déversoirs...)

#### Territoire concerné

Bassin versant de l'Antenne

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède et Coran (SYMBA)**

Modalités de pilotage : Pilotage SYMBA, appui technique SPC, partenariat avec les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et les services de l'Etat

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

##### 2012-2013

1er semestre 2012 : élaboration du modèle de prévision  
Courant 2012 : validation du protocole de gestion des ouvrages  
Hiver 2013 : phase de test du système

#### Plan de financement

Montant global : En régie

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Validation du protocole d'alerte par les adhérents

Validation du protocole de gestion par les adhérents

Nombre d'habitations protégées sur nombre d'habitations vulnérables : riverains informés suffisamment tôt

Nombre de fausses alertes sur nombre d'événements survenus

Nombre d'ouvrage manœuvrés dans le temps imparti sur nombre d'ouvrages manœuvrables

## Action III.M.1

---

### ASSISTANCE INTERCOMMUNALE DE GESTION DE CRISE SUR LA PROBLEMATIQUE « SUBMERSION MARINE »

#### *Axe 3 : Alerte et gestion de crise*

#### Objectifs

**Assistance technique dans la gestion de crise de l'aléa submersion marine (événement qui affecte simultanément plusieurs communes) basée sur une vision supra-communale, à l'échelle de l'estuaire. Mutualisation des moyens des communes, de la Communauté d'Agglomération et d'autres acteurs locaux.**

#### Description de l'action

Chaque maire est responsable de la sauvegarde de ses administrés et est donc décideur de l'organisation communale de la gestion de crise. Il dispose pour cela de l'outil Plan Communal de Sauvegarde qui est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile. Lorsque l'ampleur du sinistre dépasse l'échelle de la commune ou ses capacités, le Préfet intervient et peut activer le plan ORSEC. Le maire reste le relais dans la cellule de crise locale.

L'expérience acquise lors de la tempête Xynthia démontre aussi l'importance du rôle de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui dispose de moyens propres et de compétences statutaires s'intégrant dans la chaîne de gestion de crise ou de post-crise.

L'objet de l'action développée ici, est d'organiser, de structurer à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), une assistance technique dans la gestion de crise de l'aléa submersion marine basée sur une vision supra-communale. Cette organisation doit permettre une meilleure mutualisation des moyens, une meilleure coordination des opérations de crise ou de post-crise.

La structuration de cette action nécessite l'intervention d'un prestataire en appui à la CARO pour construire cette assistance intercommunale de gestion de crise sur la problématique « submersion marine ». Les points suivants doivent notamment être traités :

- Analyser les PCS de l'estuaire et leur cohérence sur le volet « submersion marine »
- Faire un bilan des moyens disponibles à la CARO et dans les communes pour la gestion de crise : localisation des matériels pour prêts entre collectivités...
- Proposer une solution d'aide technique, centralisatrice, coordonnatrice de la CARO à l'attention de ses communes membres
- Anticiper une organisation de la gestion des déchets, de la gestion des transports (compétences intercommunales) qui trouvent toute leur place en période de crise et de post-crise inondation.

#### Territoire concerné

Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Modalités de pilotage : Pilotage CARO, groupe de travail composé a minima des communes, de la Préfecture et des services de secours, prestataire externe, autres partenariats (EPTB Charente, ...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

2015-2019

### Plan de financement

Montant global : **18 000 € TTC**

#### Co-financements

| <b>Communauté<br/>d'Agglomération Rochefort<br/>Océan</b> |
|---|
| 100 %   |
| 18 000 €  |

### Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Document d'assistance supra communal à la gestion de crise

Mise à jour des PCS pour tenir compte de cette assistance

## Action III.M.2

---

### EXERCICE DE GESTION DE CRISE SUR LA PROBLEMATIQUE « SUBMERSION MARINE » A ROCHEFORT

#### *Axe 3 : Alerte et gestion de crise*

#### **Objectifs**

Simuler un scénario de submersion marine pour tester l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde, la préparation des élus et des agents. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du PCS, donner des réflexes opérationnels aux intervenants et tester l'efficacité de la partie du dispositif relative à la submersion marine.

#### **Description de l'action**

Exercice général, sur un secteur de type résidentiel, impliquant les services de la commune, les organismes extérieurs et une partie de la population.

L'exercice est prévu sur le secteur du Boulevard Pouzet entre le rond-point Albert Bignon et le rond-point du Polygone.

Cet exercice devra tester : les moyens d'alerte, l'évacuation, la mise en place d'un centre d'accueil d'urgence et l'organisation de la cellule de crise.

#### **Territoire concerné**

Commune de Rochefort

#### **Modalités de mise en œuvre**

Maître d'ouvrage : **Ville de Rochefort**

Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort, mobilisation des acteurs de la gestion de crise, autres partenariats (EPTB Charente, ...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### **Echéancier prévisionnel**

**2018-2019**

#### **Plan de financement**

Montant global : **En régie**

#### **Indicateurs de suivi/réussite**

Date de l'exercice

Bilan de l'exercice, retour d'expérience



## Action III.G.1

---

# ASSISTANCE A LA REALISATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE SUR LE VOLET « INONDATION »

### *Axe 3 : Alerte et gestion de crise*

#### Objectifs

**Mettre l'accent sur la gestion de crise, essentielle pour assurer notamment une résilience optimisée des zones urbaines face à l'inondation (le risque résiduel subsistera toujours).**

**Boucler à minima la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde obligatoires avant le terme du PAPI.**

#### Description de l'action

Elaboré sous la responsabilité du Maire, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Organisant la réponse de proximité en prenant en compte l'alerte, l'information, la protection et le soutien aux populations sinistrées ainsi que l'appui aux services de secours, il est l'outil opérationnel mis en œuvre par le maire dans son rôle de gestionnaire d'un événement de sécurité civile. Il s'agit du maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

Le taux de couverture par les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) obligatoires est plutôt correct sur le bassin versant de la Charente : 55 % sont réalisés et 26 % sont en cours (données des préfectures de décembre 2011). Mais il convient d'inciter et d'appuyer les communes en cours et les communes restantes à boucler leur PCS obligatoire dans le délai du PAPI.

L'EPTB peut jouer un rôle important dans la mise en place des PCS dans les communes exposées, spécifiquement sur le volet inondation, sans remise en cause de la compétence des communes (ce sont les maires qui doivent établir leur PCS). Il s'agit de développer non seulement une collaboration avec les communes mais aussi avec les préfectures, qui ont un rôle d'incitation à la réalisation des PCS. L'intérêt de la gestion de crise est capital pour réduire les dommages et favoriser le retour à la normale lorsque l'inondation survient.

L'EPTB envisage cette action de la manière suivante :

- Prise de contact avec les préfectures pour mettre à jour régulièrement les bilans PCS sur le bassin versant de la Charente
- Organisation d'une coopération avec les préfectures pour développer l'incitation à la réalisation des PCS obligatoires, avec la clé d'entrée « inondation »
- Appui technique de l'EPTB auprès des communes engagées dans l'élaboration de leur PCS (fourniture d'informations, participation aux groupes de travail...)
- Incitation à des réflexions intercommunales : cohérence des PCS, mutualisation de matériels et matériaux entre communes voisines...
- Promotion de l'actualisation régulière des PCS

D'autre part, la réalisation d'exercices de gestion de crise permettra d'améliorer l'efficacité des PCS. Ceci fait l'objet de la fiche-action III.G.2.

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente - à minima communes couvertes par un PPRI

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB, la commune, la Préfecture

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : Courriers, réunions

### **Echéancier prévisionnel**

**2013-2023**

### **Plan de financement**

Montant global : **En régie**

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Nombre de communes sollicitées

Nombre de réunions d'information

Nombre de PCS réalisés/mis à jour (avec ou sans appui EPTB)

Taux de couverture de PCS sur les communes soumises à obligation réglementaire



## Action III.G.2

---

### ASSISTANCE A LA REALISATION D'EXERCICES DE GESTION DE CRISE SUR LA PROBLEMATIQUE « INONDATION »

#### *Axe 3 : Alerte et gestion de crise*

#### Objectifs

**Mettre l'accent sur la gestion de crise, essentielle pour assurer une résilience optimisée des zones urbaines face à l'inondation.**

**Initier l'établissement d'exercices pour tester et améliorer l'organisation des Plans Communaux de Sauvegarde, la préparation des élus et des agents.**

#### Description de l'action

Le Plan Communal de Sauvegarde organise les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il contient notamment :

- Le recensement des moyens disponibles : humains et matériels
- L'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- La détermination des mesures de sauvegarde, d'accompagnement, de soutien et d'information de la population.

Le moyen le plus efficace pour garantir l'efficacité du dispositif PCS est la réalisation d'exercices de simulation. Ils permettent de le tester, de l'améliorer, de le valider et de bien le maîtriser.

Ces exercices de gestion de crise contribuent entre autres à :

- Vérifier l'organisation humaine du dispositif (élus, agents...)
- Vérifier l'organisation matérielle (localisation des véhicules, des outils, des stocks, des clés des ateliers...)
- Vérifier le délai de mise à l'abri des populations après l'alerte

Il est essentiel de dresser un bilan général de l'exercice puis de mettre à jour le PCS en conséquence.

L'EPTB, en coopération avec les préfetures, va promouvoir la réalisation de ces exercices de gestion de crise « inondation » auprès des communes les plus vulnérables du territoire. L'expérience de l'exercice conduit à Rochefort à l'automne 2012 pourra bénéficier aux autres territoires. L'incitation à la réalisation d'exercices de gestion de crise intercommunaux sera privilégiée, mettant les acteurs locaux en conditions plus réelles : l'inondation a généralement une répartition géographique étendue dépassant les limites communales et générant des difficultés sur les voies de communication, sur la disponibilité des matériels de communes voisines déjà mobilisés...

L'EPTB dressera un bilan des exercices communaux et intercommunaux auxquels il aura été associé pour faire bénéficier le territoire des retours d'expériences.

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente - à minima communes couvertes par un PPRI

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Incitation et appui de l'EPTB Charente

Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB, la commune, la Préfecture

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : Courriers, réunions

## **Echéancier prévisionnel**

**2018-2023**

## **Plan de financement**

Montant global : **En régie**

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Nombre de communes sollicitées

Nombre de réunions d'information

Nombre d'exercices de gestion de crise simulés (avec ou sans appui EPTB) et d'exercices intercommunaux

Bilan de l'EPTB sur les exercices auxquels il aura été associé

## Action IV.M.1

---

### APPROBATION DES PPRN RISQUES LITTORAUX DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

**Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risques Littoraux (PPRN) dans l'estuaire de la Charente.**

#### Description

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.

Le Préfet de Charente-Maritime a prescrit, par arrêté préfectoral du 27 octobre 2008, l'établissement de PPRN sur un bassin d'études couvrant 14 communes. L'élaboration des PPRN est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime avec l'appui du Centre d'Études Technique (CETE) du Sud-Ouest. Les types d'évènements étudiés correspondent aux risques littoraux (érosion et submersion marines) pour les 4 communes en façade atlantique (île d'Aix, Fouras, Port des Barques et Yves), au risque de submersion marine pour les 10 autres communes et au risque de mouvements de terrain pour la seule commune d'Échillais. Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.

Globalement, en février 2010, les PPRN de chacune des communes étaient en phase de finalisation de l'ensemble des documents constituant les projets de PPRN (cartes réglementaires et règlements).

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, la tempête Xynthia a impacté l'ensemble de la façade atlantique de plusieurs départements de façon variable, et de façon particulièrement dramatique pour la Charente-Maritime.

Cet événement a conduit les services de l'État à mettre en œuvre la procédure d'application anticipée sur chaque commune correspondant au bassin d'études et pour les risques littoraux (érosion et submersion marines) ou de submersion.

Les applications anticipées des PPRN ont été approuvées par arrêté préfectoral respectivement aux dates suivantes : Breuil-Magné (28/10/2010), Cabariot (28/10/2010), Échillais (28/10/2010), Fouras (27/07/2011), île d'Aix (06/03/2012), Port-des-Barques (06/10/2011), Rochefort (28/10/2010), Saint-Hippolyte (28/10/2010), Saint-Laurent-de-la-Prée (28/10/2010), Saint-Nazaire-sur-Charente (28/10/2010), Soubise (28/10/2010), Tonnay-Charente (28/10/2010), Vergeroux (28/10/2010) et Yves (27/07/2011).

Les dispositions des PPRN, pris par application anticipée, sont opposables lors des demandes d'autorisation d'urbanisme.

## Territoire concerné

Communes de l'estuaire de la Charente – Breuil-Magné, Cabariot, Échillais, Fouras, Île d'Aix, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente, Vergeroux et Yves.

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DDTM de la Charente-Maritime)

Modalités de pilotage : concertation avec les parties prenantes

Procédures réglementaires : enquête publique

Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la Préfecture de la Charente-Maritime

## Echéancier prévisionnel

Approbation des PPRN entre 2013 et 2015

## Plan de financement

Montant global : 231 600 € TTC

Co-financements

| Etat FPRNM |
|------------|
| 100 %      |
| 231 600 €  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Approbation finale des PPRN

Intégration de chaque PPRN dans le PLU de chaque commune le cas échéant

Prise en compte des PPRN dans les autorisations d'occupation des sols

## Action IV.M.2

---

# ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN CHAPITRE INDIVIDUALISE DU SCOT DU PAYS ROCHEFORTAIS VALANT « SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER »

### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### **Objectifs**

**Mener une étude diagnostique et stratégique pour l'élaboration d'un schéma fixant les orientations fondamentales d'aménagement du littoral du Pays Rochefortais, de protection, de mise en valeur, de vocation et d'usage.**

#### **Description**

Le SCOT du Pays Rochefortais a été approuvé en 2007. Il a pour ambition d'assurer le développement et la préservation de l'ensemble des territoires inclus dans son périmètre dans le respect de leur diversité et de leur authenticité. La prise en compte de la problématique risque littoraux apparaît sous-valorisée au regard des enjeux : le SCOT renvoie à trouver des solutions dans chaque document d'urbanisme local, suivant la nature des enjeux, la justification des aménagements ou la sécurité des lieux habités. En 2010, une analyse d'opportunité d'un « volet littoral » du SCOT avait été confiée par le Syndicat Mixte du Pays Rochefortais à un stagiaire. La communauté d'agglomération Rochefort-Océan (CARO) a pris la compétence du Syndicat Mixte du Pays porteur du SCOT. Le SCOT arrive à une échéance de révision.

C'est dans cette continuité, que la CARO prévoit de réaliser une étude diagnostique pour l'élaboration d'un chapitre individualisé valant « Schéma de Mise en Valeur de la Mer » à l'échéance de révision de ce SCOT, qui permettra de cadrer les conflits d'usage du littoral et notamment des espaces submersibles et des cordons de protection. En effet, cet outil fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement des territoires littoraux, dans une logique de valorisation et de protection des espaces maritimes. Il porte également (et surtout) sur l'interface terre-mer ce qui inclut estuaires, lagunes, zones humides...

L'étude diagnostique pourra être mutualisée sur un territoire littoral plus vaste que celui de l'estuaire de la Charente et alimenter ensuite chacun des SCOT inscrits dans le territoire de cette étude.

#### **Territoire concerné**

Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

#### **Modalités de mise en œuvre**

Maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan**

Modalités de pilotage : Pilotage CARO, prestataire externe, partenariat : acteurs de l'aménagement du territoire

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### **Echéancier prévisionnel**

**2018-2020**

## Plan de financement

Montant global : 120 000 € TTC

### Co-financements

| Communauté<br>d'Agglomération Rochefort-<br>Océan | Etat FPRNM* |
|---|-------------|
| 50 %  | 50 %        |
| 60 000 €  | 60 000 €    |

*\*Opération dorénavant éligible au financement FPRNM (ce n'était pas le cas en 2012 lors de la labellisation du PAPI)*

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Rapport d'étude

Révision SCOT

## Action IV.M.3

---

### REVISION DES PLANS DE PPRN LITTORAUX DES COMMUNES DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

**Réviser les PPRN, documents règlementant l'aménagement du territoire selon le niveau de risque, en prenant en compte les nouveaux éléments techniques disponibles et notamment le modèle hydrodynamique de submersion marine dans l'estuaire et le modèle numérique de terrain.**

#### Description

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie.

Toutes les communes de l'estuaire de la Charente sont aujourd'hui dotées d'un PPRN soit approuvé soit en application anticipée. Ces PPRN ont été approuvés le 21 mars 2013 pour les communes de Breuil-Magné, Cabariot, Échillais, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-La-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente et Vergeroux, le 13 octobre 2014 pour la commune de Port-des-Barques et le 12 février 2015 pour la commune de Rochefort. Le PPRN de la commune de Fouras est en application anticipée depuis le 27 juillet 2011. Cette génération de PPRN, prescrite en octobre 2008, mise en application anticipée après la tempête Xynthia de février 2010, s'appuie sur une projection cartographique d'un niveau d'eau à l'intérieur des casiers hydrauliques en appliquant une atténuation empirique de l'onde de submersion calée sur des événements historiques.

Ces PPRN ont permis de maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque durant la période post-Xynthia. Cependant les connaissances techniques développées depuis, comme le modèle hydrodynamique de submersion marine élaboré dans le cadre de l'action du PAPI V.M.1 « Schéma global de protection contre la submersion marine dans l'estuaire de la Charente » ou encore le Modèle Numérique de Terrain issu des levés topographiques LIDAR, apportent aujourd'hui une représentativité plus fine des événements de submersion marine.

La révision des PPRN, grâce aux nouveaux outils disponibles, permettra de représenter plus fidèlement le risque de submersion. Elle permettra également d'intégrer les principes édictés dans la circulaire du 27 juillet 2011 : prise en compte du changement climatique avec deux horizons temporels, hypothèses de défaillance des ouvrages de protection, bande de précaution à l'arrière des ouvrages de protection... Elle sera l'occasion aussi de réinvestir le sujet des prescriptions de mesures de réduction de vulnérabilité sur les biens existants.

#### Territoire concerné

Communes de l'estuaire de la Charente : Breuil-Magné, Cabariot, Échillais, Fouras, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-La-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente et Vergeroux + Ile d'Aix (hors périmètre PAPI Charente & Estuaire)

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DDTM de la Charente-Maritime)

Modalités de pilotage : concertation avec les parties prenantes

Procédures réglementaires : enquête publique

Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la Préfecture de la Charente-Maritime

### **Echéancier prévisionnel**

#### **2015-2018**

L'approbation des PPRN s'échelonne en fonction des priorités (projets de révision de PLU, besoins de financement FPRNM, projets urbains...)

### **Plan de financement**

Montant global : **70 000 € TTC**

#### Co-financements

| <b>Etat FPRNM</b> |
|-------------------|
| 100 %             |
| 70 000 €          |

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Dates d'approbation des PPRN

Intégration des PPRN dans les PLU des communes



## Action IV.F.1

---

### APPROBATION DES PPRN INONDATION DES COMMUNES DE LA CHARENTE AVAL

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi) de la Charente aval.

#### Description

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.

Le Préfet de Charente-Maritime a prescrit, par arrêté préfectoral du 4 août 2009, l'établissement de PPR inondation sur un bassin d'études couvrant 12 communes. Le type d'évènement étudié correspond uniquement au risque inondation de plaine. L'élaboration des PPRi (un PPRi par commune) est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer avec l'appui du bureau d'études Artelia (ex-Sogreah). Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.

#### Territoire concerné

Communes riveraines du fleuve Charente, dans sa section aval – Bussac-sur-Charente, Bords, Champdolent, Crazannes, Fontcouverte, Geay, Le Mung, Port-d'Envaux, Romégoux, Saint-Vaize, Taillebourg, La Vallée

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DDTM de la Charente-Maritime)

Modalités de pilotage : concertation avec les parties prenantes

Procédures réglementaires : enquête publique

Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la Préfecture de la Charente-Maritime

#### Echéancier prévisionnel

Approbation des PPRN en 2013

#### Plan de financement

Montant global : 72 000 € TTC

## Co-financements

| Etat FPRNM |
|------------|
| 100 %      |
| 72 000 €   |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Approbation finale des PPRi

Intégration de chaque PPRi dans le PLU de chaque commune le cas échéant

Prise en compte des PPRi dans les autorisations d'occupation des sols

## Action IV.F.2

---

### REVISION DU PPRN INONDATION BASSIN DE LA CHARENTE DE L'AGGLOMERATION D'ANGOULEME

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

**Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi)  
Préserver le champ d'expansion des crues, ne pas augmenter les risques et réduire la vulnérabilité des biens.**

#### Description

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.

Le Préfet de Charente a prescrit, par arrêté préfectoral du 23 septembre 2011, la révision du PPR inondation Charente de l'Agglomération d'Angoulême (bassin d'études couvrant 5 communes : Angoulême, Fléac, Gond-Pontouvre, Saint-Michel et Saint-Yrieix-sur-Charente). Ce PPR avait été approuvé le 31 août 2000.

Le type d'évènement étudié correspond uniquement au risque inondation de plaine. L'évènement de référence du PPRi est la crue centennale qui est cartographiée à l'échelle parcellaire. 5 enveloppes de zones inondables inférieures à la crue centennale sont également cartographiées. L'élaboration du PPRi est assurée par la Direction Départementale des Territoires de la Charente avec l'appui du bureau d'études Artelia (ex-Sogreah). Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.

#### Territoire concerné

Communes de Angoulême, Fléac, Gond-Pontouvre, Saint-Michel et Saint-Yrieix-sur-Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DDT de la Charente)

Modalités de pilotage : concertation avec les parties prenantes

Procédures réglementaires : enquête publique

Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la Préfecture de la Charente

#### Echéancier prévisionnel

**Approbation des PPRN en 2015**

## Plan de financement

Montant global : 69 600 € TTC

Co-financements

| Etat FPRNM |
|------------|
| 100 %      |
| 69 600 €   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Présentation des cartes aléas, enjeux

Présentation du projet de PPR aux personnes et organismes associés (POA)

Approbation du PPRi

## Action IV.F.3

---

### ELABORATION DU PPRN INONDATION DE L'AUME COUTURE

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

**Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi)  
Préserver le champ d'expansion des crues, ne pas augmenter les risques et réduire la vulnérabilité des biens.**

#### Description

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.

L'élaboration du PPRi est assurée par la Direction Départementale des Territoires de la Charente avec l'appui d'un bureau d'études. Le territoire d'étude couvre 4 communes : Aigre, Marcillac-Lanville, Oradour et Villejésus. Le PPRi vise une identification précise des enjeux vulnérables par le risque inondation localisé par les Atlas de l'Aume et de la Couture autour de la commune d'Aigre. Le PPRi devrait être très prochainement prescrit.

Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.

#### Territoire concerné

Communes de Aigre, Marcillac-Lanville, Oradour et Villejésus

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DDT de la Charente)

Modalités de pilotage : concertation avec les parties prenantes

Procédures réglementaires : enquête publique

Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la Préfecture de la Charente

#### Echéancier prévisionnel

**2014 : prescription**

**2016 : approbation**

#### Plan de financement

Montant global : 51 600 € TTC

## Co-financements

| Etat FPRNM |
|------------|
| 100 %      |
| 51 600 €   |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Présentation des cartes aléas, enjeux

Présentation du projet de PPR aux personnes et organismes associés (POA)

Approbation du PPRI

## Action IV.F.4

---

### ELABORATION DU PPRN INONDATION DE L'ANGUIENNE

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

**Élaboration et mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRi)  
Préserver le champ d'expansion des crues, ne pas augmenter les risques et réduire la vulnérabilité des biens.**

#### Description

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.

L'élaboration du PPRi est assurée par la Direction Départementale des Territoires de la Charente avec l'appui du bureau d'études Ginger. Le territoire d'étude couvre 4 communes : Angoulême, Dirac, Garat et Soyaux. Le PPRi vise une identification précise des enjeux vulnérables par le risque inondation localisé par l'Atlas hydrogéomorphologique de l'Anguienne.

Cette procédure se déroule en association avec les collectivités territoriales (communes notamment) et en concertation avec la population.

#### Territoire concerné

Communes de Angoulême, Dirac, Garat et Soyaux

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DDT de la Charente)

Modalités de pilotage : concertation avec les parties prenantes

Procédures réglementaires : enquête publique

Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la Préfecture de la Charente

#### Echéancier prévisionnel

**2015 : prescription**

**2019 : approbation**

#### Plan de financement

Montant global : 78 000 € TTC

## Co-financements

| Etat FPRNM |
|------------|
| 100 %      |
| 78 000 €   |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Présentation des cartes aléas, enjeux

Présentation du projet de PPR aux personnes et organismes associés (POA)

Approbation du PPRI



## Action IV.F.5

---

### REVISION DES PPRN INONDATION DE LA VALLEE DE LA CHARENTE EN AVAL DE L'AGGLOMERATION D'ANGOULEME

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

**Révision et mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques Naturels – Risque inondation (PPRI)**  
**Préserver le champ d'expansion des crues, ne pas augmenter les risques et réduire la vulnérabilité des biens.**

#### Description

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles est un document réalisé par l'État qui fait connaître les zones à risques aux populations et aux aménageurs. Le PPR réglemente l'utilisation des sols en tenant compte des risques naturels identifiés sur cette zone et de la non aggravation des risques. Cette réglementation va de la possibilité de construire sous certaines conditions à l'interdiction de construire dans les cas où l'intensité prévisible des risques ou la non aggravation des risques existants le justifie. Elle permet ainsi d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens.

Le PPR vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'État, notamment lors de la délivrance du permis de construire. Il doit à ce titre être annexé au plan local d'urbanisme lorsqu'il existe.

Sur le tronçon de la Charente compris entre l'aval de l'agglomération d'Angoulême et la limite départementale avec la Charente-Maritime, 29 communes sont concernées par un PPRI :

- PPRI vallée de la Charente de Linars à Bassac, approuvé le 07/08/2011 pour 15 communes
- PPRI bassin de la Charente – agglomération de Jarnac, approuvé le 20/11/2000 pour 7 communes
- PPRI bassin de la Charente – agglomération de Cognac, approuvé le 31/08/2000 pour 7 communes

Les éléments motivant la révision de ces PPRI sont :

- Des fonds de plan dépassés et erronés (plan cadastral déformé, scan 25...)
- Des cartographies d'aléa à reprendre (données MNT LIDAR disponibles, écarts constatés à l'interface des PPRI, évolution des conditions de sols ayant une incidence sur le débit...)
- Des règlements posant des difficultés d'application (activités avec gestion saisonnière, assainissement non collectif, prescriptions sur les clôtures, plantations, gestion des ripisylves...)
- Des enjeux importants à mettre à jour (prise en compte des données de la Directive Inondation).

La révision de ces PPRI est une des dispositions de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême approuvée le 22 décembre 2016.

Les trois PPRI seront révisés en deux PPRI : fusion des deux PPRI aval du tronçon et maintien du tronçon du PPRI amont.

#### Territoire concerné

Communes de Linars, Nersac, Trois-Palis, Sireuil, Roullet-Saint-Estephe, Mosnac, Champmillon, Saint-Simeux, Chateauneuf-sur-Charente, Angeac-Charente, Vibrac, Saint-Simon, Graves-Saint-Amant, Bassac, Saint-Même-les-Carrières, Triac-Lautrait, Gondeville, Jarnac, Mainxe, Bourg-Charente, Julienne, Gensac-la-Pallue, Saint-Brice, Chateaubernard, Boutiers-Saint-Trojan, Cognac, Merpins, Javrezac, Saint-Laurent-de-Cognac

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Etat (DDT de la Charente)

Modalités de pilotage : concertation avec les parties prenantes

Procédures réglementaires : enquête publique

Opérations de communication : document papier, affichage en mairie et site internet de la Préfecture de la Charente

## Echéancier prévisionnel

2017-2020

## Plan de financement

Montant global : 293 000 € TTC

Co-financements

| Etat FPRNM |
|------------|
| 100 %      |
| 293 000 €  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Présentation des cartes aléas, enjeux

Présentation du projet de PPR aux personnes et organismes associés (POA)

Approbation des PPRi

## Action IV.G.1

---

### MISE A JOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME EN CONFORMITE AVEC LES PPRN

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

**Annexion des PPRN aux documents d'urbanisme, révision des documents d'urbanisme pour ajuster le règlement et permettre l'application de règles de constructibilité sous conditions des PPRN ou de prescriptions sur les biens existants.**

#### Description

Le Plan de Prévention des Risques Naturels établi par le Préfet est un document opposable en lui-même, qui constitue une Servitude d'Utilité Publique. L'annexion du PPR au Plan Local d'Urbanisme est donc obligatoire. Elle revêt une importance toute particulière dans la mesure où l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme prévoit que, dans le délai d'un an à compter de leur institution, seules les servitudes annexées au PLU pourront être opposées aux demandes d'occupation du sol.

Il est également indispensable de faire évoluer les règlements de PLU lorsqu'ils sont en contradiction avec la mise en application de certaines règles prescriptives du PPRN (ex : création d'un espace refuge, surélévation de plancher non permis par un PLU...).

De plus, lorsque le zonage du PPRN peut-être repris dans le plan de zonage du PLU, les informations sur les risques d'inondation sont alors directement portées à la connaissance des aménageurs du territoire qui consultent plus facilement le zonage du PLU qu'une annexe de ce dossier.

Cette démarche de mise à jour des documents d'urbanisme doit être menée par la commune, compétente en la matière mais nécessite un accompagnement important de la part des services de l'Etat, élaborateur des PPRN. En ultime recours, le Préfet peut mettre en demeure le maire d'annexer le PPR au PLU. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effets dans un délai de trois mois, le préfet procède d'office à l'annexion.

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Communes**

Modalités de pilotage : Assistance technique et administrative de l'Etat

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

**2012-2023**

**Plan de financement**

Montant global : -

**Indicateurs de suivi/réussite**

Nombre de documents d'urbanisme mis à jour en conformité avec les PPRN

## Action IV.G.2

---

### ANIMATION URBANISME ET PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

#### *Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme*

#### Objectifs

Agir sur la planification urbaine pour ne pas aggraver les enjeux en zones de risque. Participer à l'élaboration des SCOT et PLU des principales agglomérations à forts enjeux pour un traitement optimisé de la prévention des risques d'inondation.

#### Description

La planification urbaine est un pilier majeur de la politique de prévention des inondations. Elle permet d'agir sur la non aggravation des risques, en contrôlant l'implantation d'enjeux en zone de risque et en encadrant la gestion des eaux de ruissellement des projets d'aménagement du territoire. Elle a aussi un rôle important à jouer dans la réduction des risques existants par le biais de réflexions, de consignes sur la réduction de vulnérabilité des villes, des quartiers, des bâtiments.

Pour les territoires vulnérables du bassin versant de la Charente, l'EPTB fait le choix de s'inscrire dans une démarche pro-active de participation aux SCOT et PLU afin que la problématique « risque d'inondation » soit bien intégrée et traitée de manière transversale. L'emboîtement d'échelle - bassin versant, territoire du Pays (SCOT), territoire communal (PLU) – permet de partir d'une vision générale de la problématique et de concentrer l'approche jusqu'au document le plus opérationnel. L'inscription d'une réflexion pertinente dans le SCOT permet d'atteindre ensuite les PLU par le processus de compatibilité.

L'action consistera à accompagner les collectivités locales et leurs prestataires pour tenir compte de la prépondérance de cette thématique risque d'inondation dans les perspectives d'aménagement du territoire : préservation des champs d'expansion de crue, protection des zones humides, continuité de fonctionnement du territoire, devenir des zones de risque fort, adaptation de l'aménagement dans des secteurs sensibles mais néanmoins constructibles, limitation de l'imperméabilisation des espaces, incitation aux techniques d'infiltration...

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Coopération entre l'EPTB, les communes et les porteurs de SCOT

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : Courriers, réunions

#### Echéancier prévisionnel

2012-2023

#### Plan de financement

Montant global : En régie

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Nombre de PLU suivi par l'EPTB

Nombre de SCOT suivi par l'EPTB

Temps consacré

## Action V.M.1

---

# SCHEMA GLOBAL DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION MARINE DANS L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE

### *Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

Mener un diagnostic complet du territoire estuarien vis-à-vis de la problématique submersion marine (analyse des aléas, des enjeux, de leur vulnérabilité, des dispositifs de protection existants...) et développer un schéma d'aménagement de protection cohérent en terme de référentiel, d'influence hydraulique et d'enjeux traités.

#### Description

##### Diagnostic :

- Inventaire topographique des ouvrages de protection contre la submersion et des organes hydraulique (profils en long, en travers, géolocalisation) et diagnostic (inspection visuelle, investigations géotechniques)
- Analyse juridique du statut des ouvrages (domanialité, exploitant)
- Analyse du fonctionnement des marais et du rôle tampon qu'ils peuvent jouer vis-à-vis de la submersion
- Qualification et quantification des aléas submersion : périodes de retour des états de mer le long de l'estuaire (marée, surcote, houles), étude de concomitance d'une crue de la Charente et de son effet sur la surcote. S'inspirer des travaux menés par l'Université de la Rochelle.
- Découpage de la zone d'étude en unités homogènes vis-à-vis du risque de submersion (notion de système de protection)
- Inventaire et classement (pondération) des enjeux exposés à la submersion (habitat, activité économique, infrastructure, agriculture, espaces naturels...)
- Détermination de la vulnérabilité des territoires vis-à-vis de la submersion (croisement diagnostic des ouvrages / enjeux)
- Production d'une cartographie des risques prenant en compte le dysfonctionnement des ouvrages de protection contre la submersion.

##### Proposition d'un schéma de protection contre la submersion :

- Détermination de l'aléa de référence, par zone homogène et par type d'enjeux, selon une cohérence d'ensemble de l'estuaire
- Proposition de plusieurs scénarios d'aménagement adaptés à chaque nature d'enjeux et organisés selon un curseur effet tampon / effet de protection / mitigation des enjeux. Analyse de l'effet des scénarios sur la ligne d'eau.
- Développement du scénario d'aménagement retenu par le comité de pilotage
- Etablissement d'un programme de travaux (réhabilitation d'ouvrages de protection, création d'ouvrages, adaptation du niveau de protection des ouvrages, mesures de mitigation à l'échelle d'un quartier...) et le cas échéant de propositions de protocoles de gestion des zones tampons vis-à-vis du phénomène de submersion marine.
- Identification de gestionnaires d'ouvrages par système de protection cohérent.

#### Territoire concerné

Estuaire de la Charente de Saint-Savinien à Port-des-Barques/Fouras sud

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Département de la Charente-Maritime

Modalités de pilotage : Pilotage Département de la Charente-Maritime, prestataire externe, comité de pilotage (acteurs locaux et partenaires institutionnels)

Procédures réglementaires : Analyses Coûts Bénéfices

Opérations de communication : -

### **Echéancier prévisionnel**

**2013-2015** : modélisation de la submersion et définition d'un scénario d'aménagements de protection en fonction des enjeux

**2016** : inscription des travaux issus de ce schéma dans un avenant au PAPI.

### **Plan de financement**

Montant global : **250 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

#### Co-financements

| Département de la Charente-Maritime | Etat FPRNM | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan | Communauté de Communes des Vals de Saintonge | Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge |
|-------------------------------------|------------|--|--|---|
| 20 %                                | 50 %       | 24 %                                       | 3 %  | 3 %   |
| 50 000 €                            | 125 000 €  | 60 000 €                                   | 7 500 €                                      | 7 500 €   |

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Rapports d'étude

Programme d'aménagement concerté



## Action V.M.2

---

# ETUDE DE PROTECTION CONTRE LA SUBMERSION DU QUAI LIBERATION A ROCHEFORT

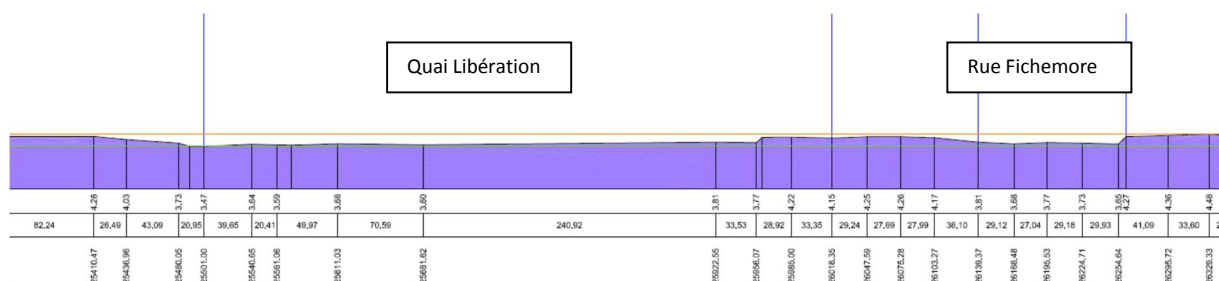
### Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

## Objectifs

Affiner un projet d'aménagement permettant de traiter prioritairement le secteur quai Libération / rue Fichemore, secteur sensible en termes d'enjeux (activités économiques, habitat, artère de circulation...) et de récurrence (débordement pour de grands coefficients de marée avec dépression atmosphérique et/ou houle).

## Description

Ce secteur est soumis à des débordements récurrents sur la voirie et au niveau des maisons en front de voirie (en moyenne 2 à 4 fois par an, lors des grands coefficients de marée associés à des houles et des dépressions moyennes). Pour des événements majeurs, c'est tout le quartier industriel en arrière du quai Libération qui est impacté.



Le quai Libération se situe à un niveau de l'ordre de 3,60 m NGF avec un point bas à 3,47 m NGF alors que lors de tempête Xynthia, les niveaux d'eau ont atteint plus de 4,0 m NGF.

La Ville de Rochefort a déjà mené des études préalables pour protéger ce secteur. Un projet de mise en place d'une barrière anti-crue montée à demeure (garde-corps « vitré ») et d'un système démontable sur les sorties de quai est envisagé. Il est nécessaire avant d'engager le projet en phase travaux de :

- Conduire une étude diagnostic en vue de travaux de réfection des berges (perrés maçonnés sujets à affaissement) nécessaires à l'ancrage de la protection anti-submersion. Cette étude sera menée par le CD17 (service Port et Dragage), la berge appartenant au domaine portuaire.
- Conduire une étude pour développer la solution de la barrière anti-crue puis élaborer le dossier Plan Submersion Rapide (PSR). Cette étude sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Rochefort devra être pilotée en concordance avec l'état d'avancement du schéma global de protection de l'estuaire.

## Territoire concerné

Commune de Rochefort

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Ville de Rochefort et Département de Charente -Maritime

Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort et Département de Charente-Maritime, partenariats (Etat, EPTB Charente...)

Procédures réglementaires : Analyses Coûts Bénéfices

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

Opération prévue en 2 phases :

- **2012-2013** : diagnostic des berges - MOa : Département de la Charente-Maritime
- **2014-2015** : étude de la barrière anti-cruie - MOa : Ville de Rochefort

Inscription travaux par avenant au PAPI

## Plan de financement

Montant global :

Phase 1 : diagnostic des berges – **25 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

Phase 2 : étude de la barrière anti-cruie – **100 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

Co-financements

Phase 1 : diagnostic des berges

| Département de la Charente-Maritime | Etat FPRNM |
|-------------------------------------|------------|
| 50 %                                | 50 %       |
| 12 500 €                            | 12 500 €   |

Phase 2 : étude de la barrière anti-cruie

| Ville de Rochefort | Etat FPRNM |
|--------------------|------------|
| 50 %               | 50 %       |
| 50 000 €           | 50 000 €   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Rapports d'étude

Procédures réglementaires

## Action V.M.3

---

# ANALYSE DE VULNERABILITE AUX INONDATIONS DES HABITATIONS, DES BATIMENTS ECONOMIQUES ET DES BATIMENTS PUBLICS DE ROCHEFORT

### *Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

**Mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments en zone de risque d'inondation du PPRN. L'objectif est d'établir une analyse de vulnérabilité précise et globale sur la totalité du territoire communal de Rochefort et de dresser un bilan chiffré des mesures de réduction de vulnérabilité proposées.**

#### Description

L'action consiste à mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments situés en zone de risque d'inondation des PPRN : bâtiments à usage d'habitat, économique ou de services publics. L'échantillonnage est très difficile sur ce territoire en raison d'une forte disparité des quartiers et des typologies de bâtiments ; la zone à couvrir est relativement circonscrite. L'objectif étant par ailleurs de proposer un service à l'ensemble des administrés concernés et d'avoir un bilan précis de la vulnérabilité réelle, il a été fait le choix d'une campagne de diagnostics généralisée et volontariste, dans la mesure où c'est la ville qui ira, accompagnée d'un bureau d'études, au-devant des habitants. Les diagnostics seront couplés à des levés topographiques (cote plancher, cote sous-sol, cote voirie). Le procédé s'appuiera sur des méthodologies proposées dans la littérature (guide du CEPRI, guide de l'EPTB Saône-Doubs) mais devra aussi tenir compte de la particularité des eaux marines.

Le chiffrage estimatif du nombre de bâtiments à diagnostiquer est le suivant :

- Environ 400 habitations sur Rochefort
- Environ 25 sites complexes (industries) sur Rochefort

L'opération devra permettre d'établir une analyse de vulnérabilité précise et globale sur chacune des communes, de croiser ces résultats avec l'élaboration du schéma global de protection de l'estuaire qui sera lancé dans le cadre de ce PAPI (alimenter le choix des options de protection d'un quartier : digue ou mesures de mitigation dans chaque logement), de dresser un bilan chiffré des mesures de réduction de vulnérabilité proposées et d'étudier des dispositifs d'incitation à la réalisation des travaux.

#### Territoire concerné

Commune de Rochefort

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Ville de Rochefort**

Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort, prestataire externe, partenariats (EPTB, CCI, CARO, Etat, ...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : réunions publiques, conseils de quartier, presse, site internet de la commune, flyers, démarchage

#### Echéancier prévisionnel

**2013-2015**

## Plan de financement

Montant global : 402 000 € TTC

### Co-financements

| Ville de Rochefort | Etat FPRNM |
|--------------------|------------|
| 50 %               | 50 %       |
| 201 000 €          | 201 000 €  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Nombre de diagnostics

Bilan des diagnostics

Proposition de dispositifs d'incitation aux travaux

Nombre de travaux entrepris à la suite

## Action V.M.4

---

### MISE EN PLACE DE BATARDEAUX A LA CORDERIE ROYALE

*Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

Installer des batardeaux sur les ouvertures de la Corderie Royale pour protéger un bâtiment historique, situé dans un espace remarquable en bord de Charente où l'élévation d'une digue est inopportune.

#### Description

La Corderie Royale est un bâtiment historique, fleuron du patrimoine culturel rochefortais. Elle abrite des services administratifs et culturels : musée, médiathèque, Centre International de la Mer, CCI...). Elle se situe dans un espace remarquable en bord de Charente où l'élévation d'une digue est inopportune. Le bâtiment se trouve en zone d'aléa submersion faible du PPRN (moins de 50 cm d'eau). Lors de la tempête Xynthia, une lame d'eau de 15-20 cm a envahi une partie du bâtiment.

L'action consiste en la mise en place de batardeaux sur les 33 ouvertures de la Corderie. Le bâtiment appartient à la Ville de Rochefort, sauf la partie CCI qui est en bail à construction : une coordination devra être recherchée.

Le projet devra être validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

#### Territoire concerné

Commune de Rochefort

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Ville de Rochefort

Modalités de pilotage : Pilotage Ville de Rochefort, prestataires externes pour maîtrise d'œuvre et travaux, partenariats (...)

Procédures réglementaires : avis DRAC

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

2014-2015

#### Plan de financement

Montant global : 120 000 € TTC

#### Co-financements

| Ville de Rochefort | Etat FPRNM | Région   |
|--------------------|------------|----------|
| 40 %               | 40 %       | 20 %     |
| 48 000 €           | 48 000 €   | 24 000 € |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Date des travaux

Exercices de mise en place des batardeaux

## Action V.M.5

---

### REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE INDIVIDUELS DANS L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE (HORS ROCHEFORT)

*Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

**Mener une campagne de diagnostics de vulnérabilité du bâti situé en zone inondable pour un niveau Xynthia + 20 cm et identifié dans le schéma de protection de l'estuaire de la Charente comme devant relever d'une démarche de protection individuelle.**

#### Description

Le schéma de protection de l'estuaire de la Charente (action V.M.1) conduit dans le cadre de la convention initiale du PAPI Charente & Estuaire a défini des zones pouvant bénéficier d'une protection collective contre les submersions marine et d'autres zones d'urbanisation plus diffuses et/ou présentant des contraintes paysagères, environnementales, financières fortes, qui devaient nécessairement relever d'une stratégie de protection individuelle.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette stratégie de protection individuelle, il est nécessaire de mener des diagnostics de vulnérabilité à l'échelle de chaque bâtiment identifié afin d'apprécier le plus finement possible les risques de dommages prévisibles et d'être en mesure de proposer les mesures de réduction de vulnérabilité les plus appropriées et les mieux dimensionnées. Le diagnostic sera couplé à des levés topographiques (cote plancher, cote sous-sol, cote voirie, allège des fenêtres...). Cette démarche sera conduite sur l'ensemble de l'estuaire de la Charente hormis les secteurs de Rochefort déjà diagnostiqués dans le cadre de l'action conduite par la Ville de Rochefort (action V.M.3 du PAPI initial).

La procédure s'appuiera sur le retour d'expérience de la Ville de Rochefort et sur les guides proposés dans la littérature (guide de diagnostic du CEPRI, référentiel de réduction de vulnérabilité du Ministère de l'Ecologie et du Ministère du Logement), tenant compte de la particularité du phénomène de submersion marine (cinétique, durée, salinité).

Le chiffrage estimatif du nombre de bâtiments recensé dans les zones de protection individuelle est le suivant :

- Environ 275 habitations
- Environ 80 entreprises avec des locaux d'activité

Le retour d'expérience de la Ville de Rochefort montre qu'il est difficile d'atteindre l'exhaustivité du nombre de diagnostic souhaité car un taux de refus ou d'absence de réponse de l'occupant compris entre 20 % et 40 % est fort probable même avec une politique volontariste de démarchage et avec une campagne de communication préalable. Le nombre de diagnostics qui seront réalisés dans l'estuaire de la Charente sera donc probablement inférieur au nombre de bâtiments identifiés en zone de protection individuelle.

#### Territoire concerné

Communes de l'estuaire de la Charente (hors Rochefort) : Cabariot, Échillais, Fouras, Port-des-Barques, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-de-La-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente et Vergeroux

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Modalités de pilotage : recours à des prestataires externes

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : réunions publiques, flyers...

## **Echéancier prévisionnel**

**2018-2020**

## **Plan de financement**

Montant global : **380 000 € TTC**

Co-financements

| <b>Communauté<br/>d'Agglomération Rochefort<br/>Océan</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|---|-------------------|
| 50 %  | 50 %              |
| 190 000 €   | 190 000 €         |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Nombre de propriétaires / occupants sollicités

Nombre de diagnostic réalisés



## Action V.F.1

---

# ETUDE DU DESENVASEMENT DU LIT DE LA CHARENTE DANS LE SECTEUR DE SAINT-SAVINIEN

### *Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

Le barrage mobile de Saint-Savinien (entre Saintes et Rochefort) alimente par dérivation les marais, permet la fourniture départementale d'eau potable et s'oppose à la remontée de la marée. Il existe dans ce secteur un fort envasement du lit de la Charente, principalement par sédimentation du bouchon vaseux dans la retenue. L'objectif du projet de désenvasement est d'abaisser la ligne d'eau en période de crue pour réduire l'aléa dans les zones à enjeux en amont, en particulier dans le secteur de Saintes. Il permettra également de préserver l'environnement et restaurer le fleuve en stoppant la dynamique d'envasement. Il s'agit ici de mener à terme l'ensemble des études préalables aux travaux. Les travaux pourront être inscrits au PAPI à mi-parcours par avenant.

#### Description

L'EPTB Charente a mené les réflexions de faisabilité et de préfiguration du projet technique de désenvasement du fleuve dans le cadre du PAPI 1. Des scénarios d'actions d'abaissement de la ligne d'eau par désenvasement ont été testés sur les modèles hydrauliques pour optimiser le rapport coût / bénéfice (notamment pour la ville de Saintes). Le projet de désenvasement et de restauration du fleuve Charente a été identifié dans le PAPI 1 comme une action à mener prioritairement à l'échelle du bassin Charente et conforté par le rapport de l'ICAT. Le choix de la filière d'épandage pour valoriser les sédiments ayant été remis en cause en 2011 (voir bilan PAPI 1), la redéfinition des caractéristiques techniques du projet est en cours. Les études à réaliser jusqu'à la phase travaux seront réalisées dans le cadre du PAPI (études préalables, études AVP, études réglementaires, études projet, analyse coût bénéfice...).

A noter que l'autorisation préfectorale d'exploitation de ce barrage (bénéficiaire : Département de la Charente-Maritime) est arrivée à son terme le 21 décembre 2011. Elle a été temporairement prorogée et implique un renouvellement. Le renouvellement de l'autorisation des barrages intègrera l'évolution du règlement d'eau de façon à réduire les impacts sur l'envasement.

Nota : action identifiée comme « prometteuse qui peut progresser au stade projet » dans le rapport de l'ICAT sur le PAPI 1

#### Territoire concerné

Saintes-Rochefort

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Département de la Charente-Maritime

Modalités de pilotage : Coopération CD 17 / EPTB Charente, comité de pilotage (DDTM, DREAL, Agence de l'Eau Adour-Garonne, communes riveraines...)

Procédures réglementaires : Etude impact, étude incidence Natura 2000, ICPE, Dossier Loi sur l'eau, mise en compatibilité PLU, DUP - enquête publique

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

**2013-2018**

Inscription travaux par avenant au PAPI

## Plan de financement

Montant global : **600 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

### Co-financements

| Département de la Charente-Maritime | Etat FPRNM |
|-------------------------------------|------------|
| 50 %                                | 50 %       |
| 300 000 €                           | 300 000 €  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Dépôt du dossier de demande d'autorisation aux services instructeurs DDTM17 / DREAL

## Action V.F.2

---

# ETUDE TECHNIQUE DE MISE EN TRANSPARENCE DES VOIES EN REMBLAI DU LIT MAJEUR ENTRE SAINTES ET SAINT-SAVINIEN

### *Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

**Abaisser la ligne d'eau sur ce tronçon à enjeux de la vallée de la Charente en agissant sur la transparence hydraulique des voies en remblai dans le lit majeur. Il s'agit de proposer différents scénarios hydrauliques et économiques et de développer celui qui aura le meilleur rendement coût-bénéfice.**

#### Description

Plusieurs remblais d'infrastructures barrant le lit majeur en amont et aval de la ville de Saintes créent des obstacles à l'écoulement et induisent des inondations par remous dans les communes limitrophes.

Des études antérieures ont démontré notamment ces effets sur trois obstacles péri-urbains : avenue de Saintonge (RD 24), remblais de Lucérat supportant une voie ferrée et la rocade N 141 (étude de franchissement pour la Route Centre Europe Atlantique). Des ouvrages de décharge pour augmenter la transparence des remblais ont été testés par modélisation hydraulique, les résultats démontrent un abaissement des lignes d'eau potentiellement intéressant.

L'objectif serait de reprendre l'analyse de ces scénarios en les affinant et en incluant des ouvrages de transparence sur la chaussée Saint-James à Port-d'Envaux en aval, afin d'avoir une vision d'aménagement intégrée sur l'ensemble du secteur concerné. La définition et le choix du scénario hydraulique ayant le meilleur rendement coût-bénéfice serait sélectionné et proposé en phase opérationnelle. Une concertation étroite avec les services routes et Réseau Ferré de France sera nécessaire pour évaluer au préalable la faisabilité du projet.

Nota : action identifiée comme « à mener à terme » dans le rapport de l'ICAT sur le PAPI 1.

L'EPTB Charente a réalisé le cahier des charges de cette étude, en collaboration avec les services de la Ville et de la CDA de Saintes et les services du Département de la Charente-Maritime. Le contenu attendu de cette étude (réalisation du modèle hydraulique, scénarios d'analyse de mise en place d'ouvrages de décharges dans les remblais prévus et sur un autre remblai plus en aval, évaluation en complément de l'intérêt de protections localisées dans la traversée urbaine de Saintes) et le choix de développer une Analyse Multi-Critères conforme au cahier des charges national pour faciliter ultérieurement la mise en œuvre opérationnelle du projet, portent l'estimatif financier de cette étude au-delà du montant prévisionnel inscrit dans la convention. Il est nécessaire de réévaluer le montant de cette fiche-action.

#### Territoire concerné

Périmètre de l'étude : de Chaniers en amont à Saint-Savinien-sur-Charente en aval

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **EPTB Charente**

Modalités de pilotage : comité de pilotage composé par l'EPTB Charente, les services de l'Etat, les gestionnaires des infrastructures, le Département de la Charente-Maritime gestionnaire du DPF, les EPCI et communes concernées, les représentants des usagers de la vallée de la Charente et un représentant de la CLE du SAGE Charente

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

## **Echéancier prévisionnel**

**2017-2018**

### **Plan de financement**

Montant global : **90 000 € TTC** (*ancien montant pour convention 2012-2016 : 54 000 € TTC*)

#### Co-financements

| <b>EPTB Charente</b> | <b>Etat FPRNM</b> | <b>Communauté d'Agglomération de Saintes</b> | <b>Communauté de Communes des Vals de Saintonge</b> | <b>Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge</b> |
|----------------------|-------------------|--|---|--|
| 30 %                 | 50 %              | 17,4 %                                       | 1,6 %   | 1 %  |
| 27 000 €             | 45 000 €          | 15 660 €                                     | 1 440 €   | 900 €  |

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Notification du marché

Réunions du comité de pilotage

Scénario d'aménagement choisi

## Action V.F.3

---

### ETUDE PRE-OPERATIONNELLE DE VULNERABILITE URBAINE DU QUARTIER « ELARGI » DE LA GARE A SAINTES

#### *Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

Réaliser une étude pré-opérationnelle visant à définir les conditions de mise en œuvre d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité à l'inondation d'un vaste quartier urbain de la ville de Saintes.

#### Description

La commune de Saintes souhaite mettre en œuvre une démarche concrète de réduction de la vulnérabilité de son territoire urbain. Elle s'appuiera sur des opérations urbaines en cours et dans le cadre des principes arrêtés par le PPRI (décembre 2011). L'étude pré-opérationnelle portera sur le quartier de la gare élargi, quartier urbain fortement exposé dès les crues courantes. Elle vise à définir les conditions de mise en œuvre d'une opération programmée de réduction de la vulnérabilité à l'inondation du quartier (vulnérabilité de l'habitat).

**Le PPRI.** Le zonage et le règlement du PPRI ont fait l'objet d'une concertation approfondie entre les services de la Ville de Saintes et le service instructeur du PPRI (DDTM). Cette étroite concertation a abouti à des perspectives pour la ville de ne pas figer définitivement certains secteurs, nonobstant la définition, préalable à une révision partielle du PPRI, d'un projet cohérent vis-à-vis de la prise en compte du risque en matière de normes constructives et d'urbanisme dans les quartiers concernés. La zone d'étude visée dans cette fiche action comprend l'un de ces quartiers (Guillet-Maillet) ayant fait l'objet d'un zonage particulier (R2a et Oa) du PPRI.

**Une étude de requalification urbaine.** La ville a lancé une étude de faisabilité d'un pôle d'échanges multimodal autour du quartier de la gare, étude comportant un important volet de requalification urbaine. Les orientations d'aménagement auxquelles aboutira cette étude (fin juin) seront intégrés dans le PLU en cours de révision.

**Un travail préliminaire.** Une partie du secteur d'étude (quartier de Taillebourg) a fait l'objet d'un travail d'étudiant portant sur les possibilités de mesures de réduction de la vulnérabilité, en préventif mais aussi pendant et après l'inondation.

Le secteur d'étude dispose donc d'un socle d'études et de réflexion propices à la poursuite d'une réflexion plus spécifique et à visée très opérationnelle. Il présente également une grande variété dans son bâti et sa morphologie urbaine.

L'étude prévue comprend :

- diagnostic et typologie du parc de logement
- analyses techniques et financières de la réduction de la vulnérabilité sur 10 logements représentatifs
- réalisation d'une dizaine d'audits chez des particuliers
- définition d'un programme opérationnel de réduction de la vulnérabilité de l'habitat (programmation quantitative et financière de la future opération, suivi et animation).

Au-delà de ce volet « habitat », un volet « urbain » visera à identifier les îlots où les contraintes (d'inondabilité, architecturales...) rendent inefficaces ou financièrement disproportionnées des mesures de réduction de la vulnérabilité. Une réflexion sur le devenir possible de ces îlots à moyen-long terme (repli, destruction, reconstruction...) sera proposée, dans l'esprit des perspectives ouvertes par le règlement du PPRI.

#### Territoire concerné

Commune de Saintes

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Ville de Saintes

Modalités de pilotage : Ville de Saintes avec appui de l'EPTB Charente

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

2018-2019

## Plan de financement

Montant global : 87 600 € TTC

Co-financements

| Ville de Saintes | Etat FPRNM |
|------------------|------------|
| 50 %             | 50 %       |
| 43 800 €         | 43 800 €   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation de l'étude pré-opérationnelle

Rapports d'étude

Montage institutionnel du programme

## Action V.G.1

---

### ANALYSE DE LA VULNERABILITE ECONOMIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE

#### *Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

**Mener une évaluation détaillée de la vulnérabilité économique du bassin versant de la Charente, en focalisant notamment sur les secteurs les plus exposés pré-identifiés dans le diagnostic du PAPI. Proposer des opérations concrètes de sensibilisation au risque d'inondation et de réduction de vulnérabilité de ces activités économiques.**

#### Description

Dans le cadre du PAPI 1, l'EPTB Charente a initié un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort Saintonge afin de croiser les bases de données entreprises et les aléas inondation sur le secteur urbain de Saintes. Des enquêtes porte à porte ont été menées dans 200 entreprises pour renseigner des critères de vulnérabilité des activités et services exposés. Des outils partagés de géolocalisations sont en cours de développement pour traiter de la problématique inondation.

L'action consiste à déployer cette méthodologie et à valoriser ces données à plus large échelle ; construire avec la CCI des supports d'information et de sensibilisation adaptés au contexte ; les diffuser dans leur réseau et susciter des opportunités de diagnostic plus poussés suivis d'opérations de réduction de la vulnérabilité. Plus globalement, l'extension de l'analyse à l'échelle des territoires à risque important permettra à l'EPTB de :

- quantifier la vulnérabilité de la cible économique à l'échelle du bassin de risque,
- d'évaluer le potentiel d'endommagement ainsi que le niveau de défaillance des activités et services sensibles, notamment ceux ayant un rôle dans la gestion de la crise et de la post-crise.

Enfin, l'action vise à évaluer la résilience globale du système actuel, pour ensuite proposer des pistes et des priorisations d'actions préventives à mener en partenariat avec les acteurs concernés.

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataires externes (communication, diagnostics-types), collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, partenariat (Etat, porteurs de SCOT, EPCI, communes, ...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : partenariat CCI pour ces opérations

#### Echéancier prévisionnel

2015-2017

## Plan de financement

Montant global : 18 000 € TTC

### Co-financements

| EPTB Charente | Etat FPRNM |
|---------------|------------|
| 50 %          | 50 %       |
| 9 000 €       | 9 000 €    |

## Indicateurs de suivi/réussite

Signatures de convention avec les chambres consulaires

Rapports de diagnostics

Territoires couverts

Propositions d'actions / engagement d'actions



## Action V.G.2

---

### ANALYSE DE LA VULNERABILITE PATRIMONIALE DU BASSIN VERSANT DE LA CHARENTE

#### *Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*

#### Objectifs

**Mener une évaluation détaillée de la vulnérabilité patrimoniale du bassin versant de la Charente : musées, bibliothèques, archives, sites historiques.... Puis proposer des opérations concrètes de sensibilisation au risque d'inondation et de réduction de vulnérabilité de ces édifices patrimoniaux.**

#### Description

Dans le cadre du diagnostic de ce PAPI, il a été constaté qu'un certain nombre d'édifices culturels et historiques se situaient en zone de risque d'inondation. Le bilan réalisé doit être complété puisqu'il ne s'appuie que sur des points d'intérêt émanant de la BD Topo© de l'IGN.

Le patrimoine culturel, en cas d'atteinte par des crues ou des submersions marine peut subir des dommages irréversibles du fait du caractère souvent unique, fragile et précieux des biens qu'il abrite ou du bâtiment lui-même : collection d'un musée, ouvrages anciens d'une bibliothèque...

L'action consiste à déployer une méthodologie d'évaluation plus précise des bâtiments patrimoniaux (musées, bibliothèques, sites historiques) situés en zone de risque d'inondation et à une évaluation de leur richesse culturelle exposée. Un partenariat actif sera recherché avec les associations de protection du patrimoine culturel comme le Comité Français du Bouclier Bleu. Cette association a pour rôle de sensibiliser tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence.

L'action consistera à :

- quantifier la vulnérabilité de la cible patrimoniale à l'échelle du bassin de risque,
- évaluer le potentiel d'endommagement de ces édifices et des collections qu'ils renferment,
- sensibiliser les propriétaires et/ou exploitants à la nécessaire réduction de vulnérabilité
- mener quelques diagnostics types
- proposer des orientations d'actions
- intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel dans les PCS

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataires externes (communication, diagnostics-types), collaboration avec le Comité Français du Bouclier Bleu (CFBB), partenariat (Etat, porteurs de SCOT, EPCI, communes, ...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : partenariat CFBB pour ces opérations

## Echéancier prévisionnel

2016-2017

### Plan de financement

Montant global : 12 000 € TTC

#### Co-financements

| EPTB Charente | Etat FPRNM |
|---------------|------------|
| 50 %          | 50 %       |
| 6 000 €       | 6 000 €    |

### Indicateurs de suivi/réussite

Rapports de diagnostics

Territoires couverts

Propositions d'actions / engagement d'actions

## Action VI.F.1

---

### ETUDE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES

#### *Axe 6 : Ralentissement des écoulements*

#### Objectifs

Sur la base de l'étude générale menée dans le PAPI 1, cibler des zones d'écrêtement des crues proches des zones à enjeux importants, pour un effet de protection localisé et optimisé. L'objectif est de sélectionner 2 à 3 sites stratégiques, dont l'ACB déterminera la meilleure performance pour le territoire.

#### Description

Dans le PAPI 1, une étude globale sur 15 sites de surstockage en lit majeur et un avant-projet sur un site pilote (« creux préventif » au niveau d'un moulin du bassin de l'Antenne) avaient été menés par l'ETPB. A l'issue de ces phases d'études et de concertation, le rapport coût/efficacité à l'échelle du bassin versant de la Charente avait été jugé peu concluant (25 à 30 M € d'investissement). En outre, le rapport d'inspection du Ministère (ICAT 2009-2010) a recommandé de poursuivre sur la voie du ralentissement dynamique en complément des autres actions structurelles du PAPI.

L'action proposée vise à réorienter la stratégie d'action en ciblant des zones d'écrêtement de crues rapprochées des zones à enjeux importants, pour un effet localisé et optimisé. Il s'agira de valoriser les outils et études de ralentissement dynamique du PAPI 1 ; proposer une nouvelle stratégie d'approche sur des territoires vulnérables ciblés avec un ancrage et une concertation plus locale ; réaliser une étude de faisabilité sur les sites identifiés, évaluer l'intérêt des aménagements projetés (analyse coût bénéfice).

#### Territoire concerné

Bassin versant de la Charente – Territoires tests à cibler

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataire externe (bureau d'études), comité de pilotage (Etat, CDs, communes, syndicats de bassin, chambres d'agriculture...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

2018-2019

#### Plan de financement

Montant global : 96 000 € TTC

Co-financements

| EPTB Charente | Etat FPRNM |
|---------------|------------|
| 50 %          | 50 %       |
| 48 000 €      | 48 000 €   |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Rapports d'étude

Opérations mise en phase projet – Coût/bénéfice

## Action VI.F.2

---

### REDUCTION DES RUISSELLEMENTS RURAUX A LA SOURCE ETUDE PILOTE SUR UN SOUS-BASSIN VERSANT

#### *Axe 6 : Ralentissement des écoulements*

#### Objectifs

Programmer sur un territoire pilote du bassin versant une stratégie de réduction des ruissellements ruraux à la source, en favorisant des solutions d'hydraulique douce, de rétention dans les sols des versants, la réduction des gabarits de drainage...

#### Description

La profonde transformation des paysages et usages des sols agricoles lors des remembrements, a induit des perturbations notables sur le grand cycle de l'eau : sévérité des étiages, genèse des crues dont les temps de concentrations sont fortement diminués.

Selon une approche intégrée, l'EPTB Charente a débuté une phase de diagnostic et de concertation avec la profession agricole, afin de limiter par des aménagements diffus, les ruissellements excessifs et systématiques à l'aval dans les zones fortement drainées et assainies.

L'action consisterait à prolonger ces initiatives par des opérations concrètes d'aménagement de versants agricoles, à l'échelle d'un bassin versant pilote, en s'inspirant des recommandations et recherches du Cemagref (IRSTEA) et de la collaboration de l'EPTB en cours avec AgroParisTech. Le dispositif d'action inclurait : la définition des aménagements à mettre en œuvre, le suivi et l'évaluation de leur gestion et des effets induits, la valorisation et la transposition des dispositifs à plus large échelle.

#### Territoire concerné

Affluents de la Charente – Bief, Aume-Couture...

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : EPTB Charente

Modalités de pilotage : Pilotage EPTB Charente, prestataire externe (bureau d'études), partenariat (Chambre d'Agriculture, IRSTEA, Etat, CDs, communes, syndicats de rivière...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

2018-2019

#### Plan de financement

Montant global : 36 000 € TTC

## Co-financements

| <b>EPTB Charente</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|----------------------|-------------------|
| 50 %                 | 50 %              |
| 18 000 €             | 18 000 €          |

## **Indicateurs de suivi/réussite**

Mise en œuvre sur un bassin pilote, évaluation  
Rapports d'étude

### Action VI.F.3

---

## AMENAGEMENT DE DEUX BASSINS ECRETEURS DE CRUE SUR LE RUISSEAU DU ROI, AFFLUENT DE LA BOUTONNE

*Axe 6 : Ralentissement des écoulements*

### Objectifs

Protection de plusieurs habitations du bourg du Petit Breuil dans la commune de Saint-Pierre de l'Île, qui ont subi à plusieurs reprises des inondations. Le projet consiste à créer deux bassins de régulations calés sur la crue centennale de 1982 et sur un débit de fuite acceptable par le réseau aval.





## Action VII.M.1

---

# RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SUBMERSIONS MARINES DE PORT-DES-BARQUES

### *Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques*

#### Objectifs

**Bouclage et rehaussement de la protection (digue des Fontaines, digue en Charente, protection centre-bourg), amélioration du fonctionnement du chenal du Maréchat (manœuvre) : aménagements calé pour un évènement de type « Xynthia ».**

**Enjeux de la zone de protection : près de 400 maisons du village, des commerces et des exploitations ostréicoles.**

#### Description

Il s'agit d'une opération de travaux relative au renforcement des digues et création d'une digue de retrait sur la commune de Port des Barques suite à la tempête Xynthia.

Lors de la tempête du 27-28 Février 2010 « Xynthia », l'état dégradé des protections des digues de Charente et l'inexistence des protections sur la digue des Fontaines ont engendré une forte submersion de la commune et notamment des habitations situées au niveau du point bas à l'intérieur du village (secteur des Tamaris et rue du Pied du Coteau). Des franchissements importants sont d'autre part apparus au niveau de l'avenue de l'île Madame par surverse et destruction du parapet, accentuant la submersion de l'intérieur du village. Des travaux d'urgence ont été entrepris sur les zones détériorées dans le cadre du plan ORSEC bien que les protections se soient globalement bien comportées vis-à-vis de la tempête.

Le scénario retenu en niveau 3, à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Charente-Maritime, consiste à contrecarrer les franchissements en renforçant la protection littorale existante et à créer une ceinture anti-submersion à l'est :

- Création d'un talus en enrochements, mur chasse mer à 5.15 m NGF et berme de 2 m sur l'avenue de l'île Madame,
- Reprise des murets actuels pour créer un mur anti-submersion préservant des accès fermés en cas de tempêtes à l'aide de batardeaux
- Reprise du talus en enrochements mur chasse mer à 5.25 m/NGF et berme de 1.5 m sur la digue en Charente et des Fontaines.
- Levée de terre anti-submersion à 4.70 m NGF à l'est,
- Fermeture de la grande cale ostréicole par batardeaux à 5.15 m/NGF

La Commune de Port des Barques assurera la maîtrise d'ouvrage de l'entretien courant de cet ouvrage de défense contre la mer par le biais d'une convention de gestion conjointe avec l'Etat et après la réalisation des travaux de mise à niveau par le Conseil Général de la Charente Maritime.

Une intervention sur le système de manœuvre de la trappe du Chenal du Maréchat (assurant l'évacuation des eaux de la commune est également prévue.

Un dossier Plan Submersion Rapide est déposé en parallèle du PAPI Charente & Estuaire par le Conseil Général de la Charente-Maritime.

L'Analyse Coût/Bénéfice conduite sur ce projet (et sur l'amélioration de la vidange hydraulique du territoire communal) fournit un rapport DEMA/C de l'ordre de 2, ce qui signifie que pour 1 € investi, 2 € de dommages sont évités.



## Territoire concerné

Commune de Port-des-Barques

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Département de la Charente-Maritime

Modalités de pilotage : Pilotage CD17, dossier PSR déposé conjointement au PAPI, gestionnaire de l'ouvrage : commune (convention entre commune et CD17)

Procédures réglementaires : en cours

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

2013-2019

## Plan de financement

Montant global : 3 344 480 € HT (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM  | Région    | Commune de Port-des-Barques |
|----------------------------------|-------------|-----------|-----------------------------|
| 20 %                             | 40 %        | 20 %      | 20 %                        |
| 668 896 €                        | 1 337 792 € | 668 896 € | 668 896 €                   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Dates de démarrage des phases travaux

Dates de réception des ouvrages

## Action VII.M.2

---

### AMELIORATION DE LA VIDANGE DU RESEAU HYDRAULIQUE DE PORT-DES-BARQUES

#### *Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques*

#### Objectifs

Travaux pour favoriser l'évacuation des eaux de la zone à risque de submersion marine du village de Port-des-Barques, en s'appuyant sur les orientations définies lors de l'atelier « Littoral » de la DREAL. L'objectif est de gérer les eaux de franchissement des digues et d'améliorer la vidange de la zone urbaine.

#### Description

L'action consiste en complément au projet de protection du littoral à réaliser des travaux favorisant l'évacuation des eaux de la zone à risque de submersion marine du village de Port-des-Barques. Pour cela le projet s'appuiera sur le réaménagement des zones de solidarité situées au niveau du point bas à l'intérieur du village (secteur des Tamaris et rue du Pied du Coteau) et comprendra une reprise du système d'évacuation des eaux pouvant, suite à des surverses, atteindre les parties basses de Port des Barques.

L'objectif est d'accélérer le « retour à la normale » (résilience) : il est donc nécessaire de gérer les eaux de franchissement des digues, d'améliorer la vidange de la zone urbaine en optimisant le lagunage gravitaire dans la coulée verte (privilégier les ouvrages de transfert paysagers à ciel ouvert).

Ces orientations d'aménagement ont fait l'objet en avril 2012, d'un premier rendu par les bureaux d'études mandatés par l'Etat (Equipe Collin – GEOS – Hydratec) dans le cadre des ateliers « Littoral » de la DREAL Poitou-Charentes. Cette démarche, nationale à l'origine, cherche des nouveaux modes de faire : penser le territoire par le projet, et non seulement par les protections ou les contraintes, organiser et anticiper le développement futur pour valoriser les espaces à protéger.

Une adaptation de la démarche en Charente-Maritime a été mise en place, après l'accord des élus, en juin 2010 pour une période de six mois. L'objectif étant d'aider les élus des communes frappées par la tempête Xynthia à construire un projet de territoire et une vision d'avenir post-crise.

Une étude technique de scénarios d'évacuation des eaux, prenant en compte les phénomènes de franchissement de digue, doit être menée en cohérence avec les propositions de l'Atelier Littoral : dimensionnement des ouvrages de transfert et des ouvrages tampons. La phase projet nécessite une étude d'impact, loi sur l'eau, Natura 2000 et une étude foncière avant d'engager la phase travaux.

L'estimatif des coûts de travaux s'appuie sur une pré-étude confiée à l'UNIMA antérieurement.

L'étude et les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Port des Barques.

Ce projet a été intégré dans l'Analyse Coût – Bénéfice du projet de renforcement du dispositif de protection contre les submersions marines de Port-des-Barques.

#### Territoire concerné

Commune de Port-des-Barques

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Commune de Port-des-Barques pour l'étude AVP, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan pour l'étude PRO et les travaux (évolution maîtrise d'ouvrage par rapport à fiche-action initiale)

Modalités de pilotage : Pilotage Commune de Port-des-Barques, prestataires externes, partenariats (Etat, CD17, EPTB, UNIMA...)

Procédures réglementaires : Etude d'impact, loi sur l'eau, Natura 2000 et une étude foncière

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

2014-2019

## Plan de financement

Montant global : 1 200 000 € HT (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

Co-financements

**ETUDE AVP : 22 000 € HT**

| Commune de Port-des-Barques | Etat FPRNM | Région  | Département de Charente-Maritime |
|-----------------------------|------------|---------|----------------------------------|
| 20 %                        | 40 %       | 20 %    | 20 %                             |
| 4 400 €                     | 8 800 €    | 4 400 € | 4 400 €                          |

**ETUDE PRO + TRAVAUX : 1 178 000 € HT**

| Communauté d'Agglomération Rochefort Océan | Etat FPRNM | Région    | Département de Charente-Maritime |
|--|------------|-----------|----------------------------------|
| 20 %                                       | 40 %       | 20 %      | 20 %                             |
| 235 600 €                                  | 471 200 €  | 235 600 € | 235 600 €                        |

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Rapport d'étude

Phasage des travaux

Réalisation et réception des travaux

## Action VII.M.3

---

# TRAITEMENT D'UNE RUPTURE DE CONTINUTE DE PROTECTION AU MARTROU A ECHILLAIS

### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

#### Objectifs

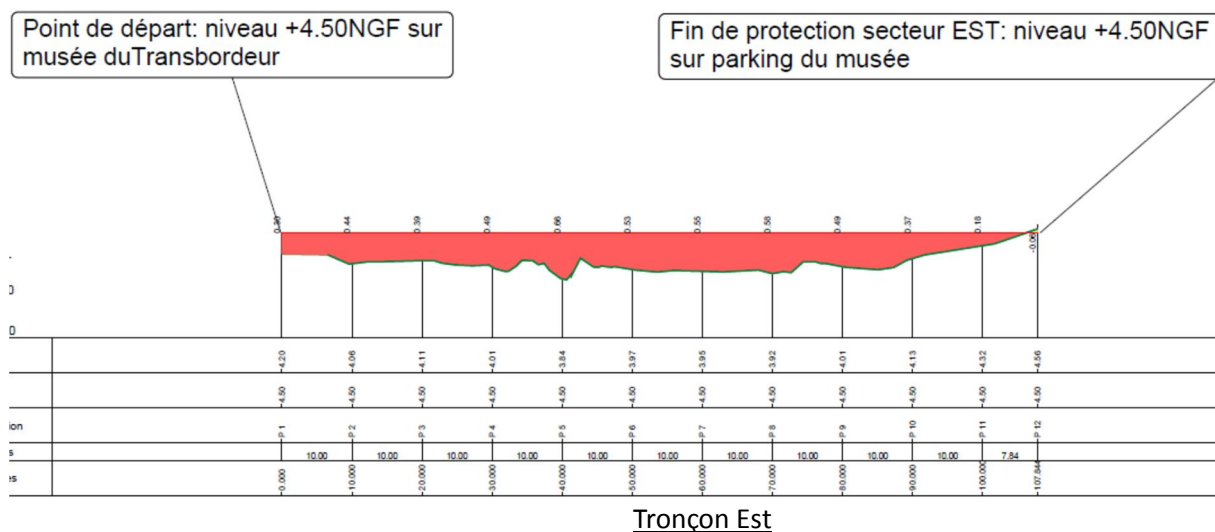
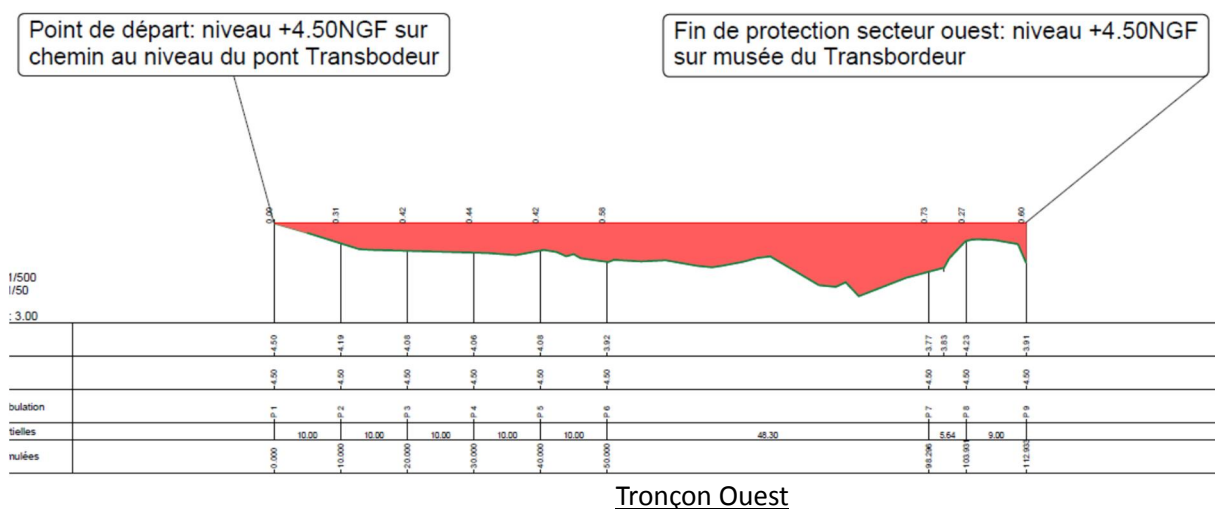
Rétablissement localisé d'un niveau de protection sur deux tronçons (flaches de courte longueur) au niveau du site du musée du Pont Transbordeur. Renforcement de la protection d'une berge actuellement sujette à une érosion régressive entraînant un glissement et un tassement du haut de berge.

**Enjeux** : une dizaine d'habitations situées dans la zone de protection (aléa PPRN).

#### Description

Deux problèmes ont été identifiés sur ce secteur : topographie hétérogène du terrain entre des points hauts (chemin du Pont Transbordeur, musée du transbordeur et extrémité du parking) malgré un petit digueron en terre, glissement de berge par érosion régressive du pied de talus entraînant un affaissement des hauts de berges.

Le niveau de référence du PPRN est ici à 4,5 m NGF.



La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan projette :

- Sur le tronçon Ouest, des travaux de protection de berge localisés sur la partie sensible (une cinquantaine de mètres) du fait de la proximité immédiate des habitations et du cheminement piéton –purge du talus, mise en place d'un géotextile, apport de matériaux tout-venant, mise en place de matelas de gabions – et des travaux de protection contre la submersion – création d'une digue à la cote de 4,5 m NGF depuis le pont transbordeur et fermeture sur le musée par création d'un muret habillé, remblaiement de l'ancienne cale.
- Sur le tronçon Est, des travaux d'inclinaison du parking du musée du Pont Transbordeur pour obtenir un niveau haut à la cote de 4,5 m NGF au fond du parking, en continuité de la protection Ouest du musée.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan doit définir les conditions de gestion de ces ouvrages. Elles seront inscrites dans le dossier Plan Submersion Rapide qui sera élaboré par le maître d'ouvrage.

### **Territoire concerné**

Commune d'Echillais

### **Modalités de mise en œuvre**

Maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan**

Modalités de pilotage : Pilotage CARO, concertation avec la commune d'Echillais, études de maîtrise d'œuvre

Procédures réglementaires : Dossier PSR à élaborer, étude loi sur l'eau, Incidence Natura 2000, Autorisation d'Occupation Temporaire du DPM

Opérations de communication : -

### **Echéancier prévisionnel**

**2014-2018**

### **Plan de financement**

Montant global : **210 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

Co-financements

| <b>Communauté d'Agglomération Rochefort Océan</b> | <b>Etat FPRNM</b> | <b>Région</b> | <b>Département de Charente-Maritime</b> |
|---|-------------------|---------------|---|
| 20 %  | 40 %              | 20 %          | 20 %                                    |
| 42 000 €  | 84 000 €          | 42 000 €      | 42 000 €                                |

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Rapports d'étude

Procédures règlementaires

Démarrage des travaux

Réception des travaux

## Action VII.M.4

---

### ANALYSE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE POUR UNE GESTION OPTIMISEE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DE PROTECTION DE L'ESTUAIRE

#### *Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques*

#### Objectifs

Analyse technique, juridique et financière de la gestion des ouvrages de sécurité publique pour réfléchir à la mise en place de modes de gestion adaptés aux différentes configurations, optimisant les coûts et répondant aux exigences réglementaires.

#### Description

Cette action doit permettre de fournir un rapport orientant des prises de décisions politiques de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan sur les modes de gestion des ouvrages de protection concourant à la sécurité publique.

En effet, l'importance du parc d'ouvrages, la variabilité des gestionnaires (privés, publics, voire absence de gestionnaire), la réalisation du schéma global de protection de l'estuaire et les ouvrages complémentaires qu'il proposera, les obligations réglementaires de gestion des digues par ensemble hydraulique cohérent, amèneront à se positionner quant à une gestion optimisée des ouvrages. Pour l'instant, sur des projets localisés, les communes se portent gestionnaires (ex : convention avec la commune de Port-des-Barques).

Cette analyse devra s'appuyer sur le schéma global de protection de l'estuaire et notamment l'identification des gestionnaires qui sera faite. L'analyse portera sur des aspects techniques, juridiques et financiers. Elle pourra bénéficier des travaux conduits par le Ministère dans le cadre du nouveau décret qui doit prochainement sortir : « décret visant à renforcer l'efficacité et la sûreté des digues de protection des populations contre les inondations et les submersions marine ».

#### Territoire concerné

Estuaire de la Charente (Pays Rochefortais)

#### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : Commune d'Agglomération Rochefort Océan

Modalités de pilotage : Pilotage CARO, assistance juridique de la Région, prestataire externe, gouvernance associant a minima l'Etat, la Région, le CD17, les communes, l'UNIMA, les ASA, autres partenariats (EPTB Charente, CEPRI ...)

Procédures réglementaires : -

Opérations de communication : -

#### Echéancier prévisionnel

2016-2017

## Plan de financement

Montant global : 30 000 € TTC

Co-financements

| Commune d'Agglomération<br>Rochefort Océan |
|--|
| 100 %                                      |
| 30 000 €                                   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Calendrier(s) du(des) marché(s) de prestation

Rapport d'analyse

Décision sur le mode de gestion des digues



## Action VII.M.5

---

# CONFORTEMENT DES DIGUES DE 1<sup>er</sup> RANG SUR LES RIVES DROITE ET GAUCHE DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE

### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

#### Objectifs

Conforter le linéaire de digue de premier rang en bordure d'estuaire pour un aléa homogène et cohérent au regard du fonctionnement hydrodynamique de l'estuaire.

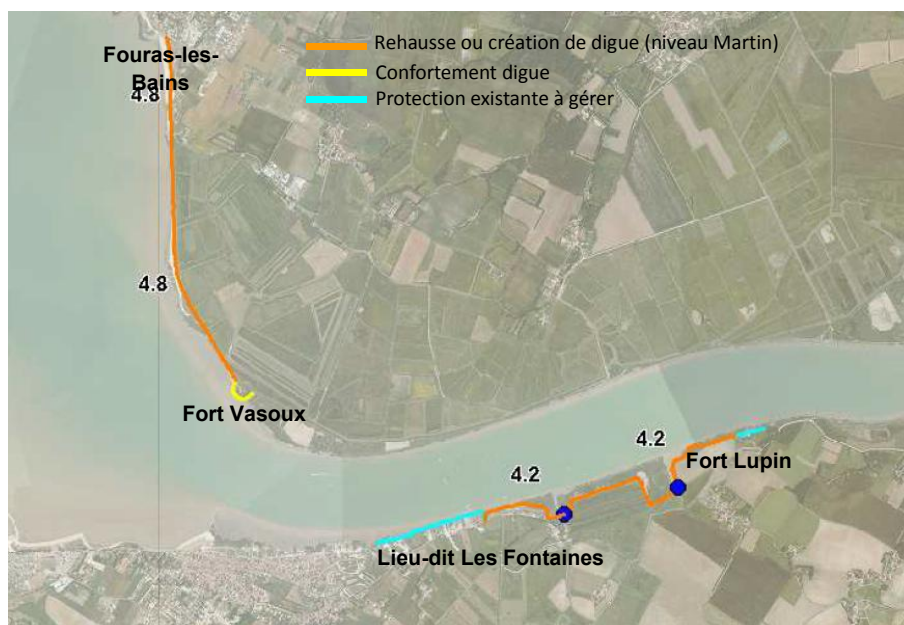
Reprendre/créer des ouvrages hydrauliques au niveau des digues de premier rang pour favoriser le ressuyage.

Enjeux: ensemble de l'estuaire de la Charente.

#### Description

Le système de digues de premier rang sur les rives droite et gauche de l'estuaire de la Charente contribue à protéger les enjeux situés en retrait des ouvrages sur le territoire. Cette action consiste à réaliser les travaux nécessaires pour assurer la pérennité et l'efficacité des ouvrages de protection contre la mer pour un événement de type Martin. L'objectif de ce confortement est d'éviter la rupture du système et le surdimensionnement des digues de second rang qui viendront compléter le dispositif global de protection, mais également de minimiser l'impact des niveaux d'eau sur la commune de Rochefort. Le fonctionnement hydrodynamique de l'estuaire permet de phaser les opérations de travaux dans le temps sans pour autant aggraver le risque de submersion sur les secteurs à enjeux.

**1<sup>ère</sup> phase : Confortement des digues de 1<sup>er</sup> rang allant de Fouras les Bains au Fort Vasoux (rive droite) et du lieu-dit Les Fontaines au Fort Lupin (rive gauche)**



Ces travaux se définissent en un confortement de la protection existante sur un linéaire d'environ 2640 ml en rive droite et 2195 ml en rive gauche. L'objectif est de rehausser à un niveau Martin en prenant en compte les contraintes d'agitation liées à la houle pour limiter les franchissements par paquet de mer (Run-up). Une attention particulière sera portée au droit des zones urbaines. La problématique de ressuyage sera étudiée lors des études de projet.

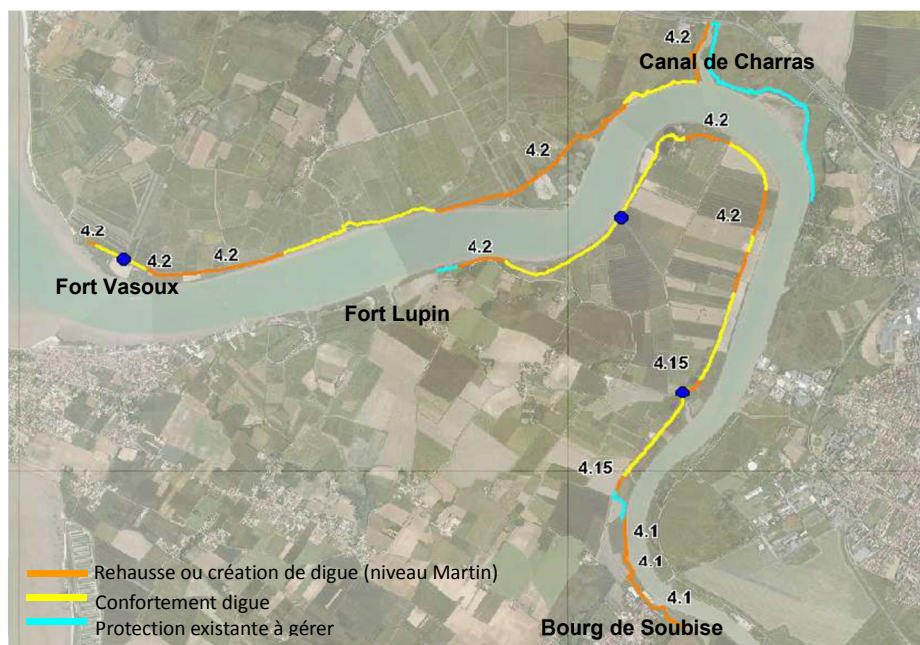
En parallèle à la première phase, une expertise précise sera réalisée afin d'analyser des variantes possibles de tracé sur les phases 2 et 3.

## 2<sup>ème</sup> phase : Digue de protection au niveau de l'Ecole de Gendarmerie de Rochefort



Ces travaux se définissent par la création d'une digue en terre calée à la cote de 4.10 m NGF sur un linéaire d'environ 1 680 ml. L'objectif est d'assurer la protection du secteur de l'Ecole de Gendarmerie pour un évènement de type Martin afin d'éviter les retours d'eau par le secteur sud du méandre (hypothèse d'effacement à terme du bourrelet situé en berge, non considéré dans le système d'endiguement). La problématique de ressuyage sera étudiée lors des études de projet.

## 3<sup>ème</sup> phase : Confortement des digues de 1<sup>er</sup> rang allant du Fort Vasoux au pont du canal de Charras (rive droite) et du Fort Lupin au bourg de Soubise (rive gauche)



Ces travaux se définissent en un confortement de la protection existante sur un linéaire d'environ 6940 ml en rive droite et 8640 ml en rive gauche. Un objectif de rehausse, sur les secteurs où l'altimétrie actuelle des protections est inférieure au niveau de la tempête Martin, est prévu. Ainsi, les risques de rupture de digues sont limités dans la mesure où la hauteur de surverse au-dessus des ouvrages est réduite. La problématique de ressuyage sera étudiée lors des études de projet.

Les travaux effectués sur les digues en terre nécessiteront un apport de matériaux. Il sera primordial d'engager, au préalable, des études géotechniques et environnementales afin d'identifier de potentielles zones d'emprunt de matériaux à proximité et d'engager les acquisitions foncières en parallèle des études environnementales. Par ailleurs, des démarches d'acquisitions de terrains privés localisés sous l'emprise des futurs projets seront envisagées au préalable par le futur gestionnaire.

Ces aménagements seront conçus de façon à permettre leur éventuel rehaussement qui pourrait s'imposer, dans les décennies à venir, en raison de l'élévation du niveau marin lié au réchauffement climatique.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

### **Territoire concerné**

Communes de Fouras-les-Bains, Saint-Laurent-de-la-Prée, Rochefort, Saint-Nazaire-sur-Charente et Soubise

### **Modalités de mise en œuvre**

Maître d'ouvrage des études et des travaux : **Département de la Charente-Maritime**

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, DPM, DPF, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

### **Echéancier prévisionnel**

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2018-2020**

Echelonnement des travaux : **2021-2023**

### **Plan de financement**

Montant global : **15 080 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 730 000 € HT d'études

- 14 350 000 € HT de travaux

#### Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM  | Région      | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|-------------|-------------|--|
| 20 %                             | 40 %        | 20 %        | 20 %                                       |
| 3 016 000 €                      | 6 032 000 € | 3 016 000 € | 3 016 000 €                                |

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet

Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage



## Action VII.M.6

---

### REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT SECTEUR QUAI LIBERATION

#### *Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques*

#### Objectifs

Réaliser un ouvrage de protection collectif en berge de Charente au niveau du quai Libération et de la rue Fichemore à Rochefort permettant de sécuriser le port de commerce, la zone industrialo-portuaire et le quartier Libération contre le phénomène de submersion, récurrent à cet endroit.

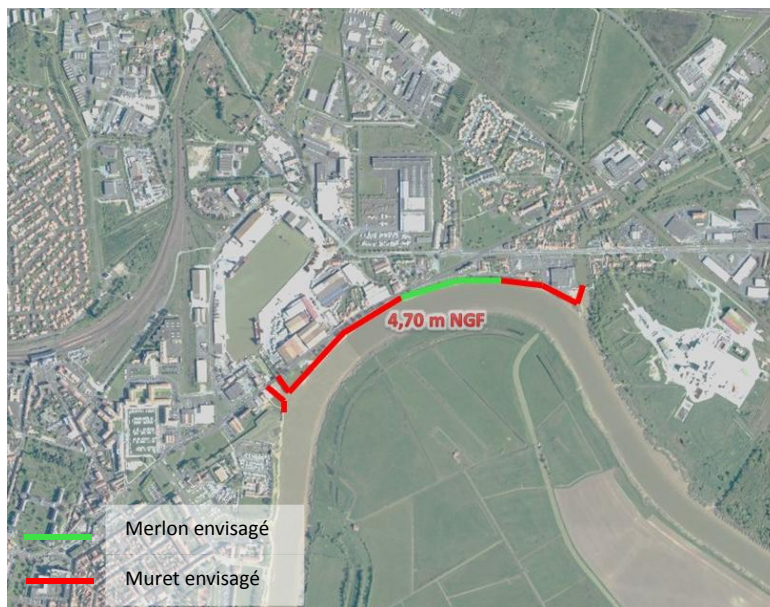
**Enjeux** : 90 habitations et 84 entreprises (dont des entreprises industrielles) sont concernées par la submersion pour un aléa Xynthia +20 cm.

#### Description

Cette action consiste à installer un ouvrage de protection permanent en berge de Charente afin de protéger les forts enjeux économiques attenants au quai Libération.

L'exposition de ce secteur de Rochefort est particulière puisque le phénomène d'inondation y est fréquent : l'artère de circulation et le bâti en front de voirie sont régulièrement atteints par les eaux dès lors que des phénomènes de surcote marine même modérés sont concomitants à des grands coefficients de marée. Pour des événements majeurs, c'est une grande partie de la zone industrialo-portuaire qui est touchée.

Le dimensionnement des ouvrages projetés est calé pour un évènement Xynthia + 20 cm soit une cote de crête d'ouvrage estimée à 4,70 m NGF intégrant le clapot et l'incertitude du modèle global. Le linéaire de protection est d'environ 1400 m.



L'étude conduite dans le cadre de la convention initiale du PAPI (action V.M.2) prévoit la réalisation d'un muret de protection sur le tronçon le plus à l'est (faible emprise disponible) et la stabilisation des berges. Sur le tronçon intermédiaire (en vert sur la carte ci-dessus), l'emprise permet l'aménagement d'une levée de terre, plus économique. Enfin, sur le tronçon ouest, est envisagé un muret de protection appuyé sur les quais et nécessitant la stabilisation des pieds de perrés sur près de 400 m (remise en état du fond de forme, reprise des zones déstructurées, ancrage du pied de l'ouvrage). Ce muret se fermera sur une protection amovible adossée aux remparts, au droit de la vieille forme de radoub. Une analyse plus fine sur le sas d'entrée du port de commerce est

en cours pour déterminer l'option de protection la plus adaptée. L'exutoire du canal de Chartre sera équipé d'une vanne à clapet pour profiter de l'ensemble de la section du pertuis afin de faciliter le ressuyage.

Des variantes, déjà discutées à ce stade du projet, seront examinées plus en détail au stade PSR afin d'optimiser économiquement le projet au plus juste, tout en respectant l'efficacité et la pérennité de l'ouvrage et son insertion dans le site.

Les aménagements seront conçus de façon à permettre leur éventuel rehaussement qui pourrait s'imposer, dans les décennies à venir, en raison de l'élévation du niveau marin lié au réchauffement climatique.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

### **Territoire concerné**

Commune de Rochefort

### **Modalités de mise en œuvre**

Maître d'ouvrage des études et des travaux : **Département de la Charente-Maritime**

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, DPF, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

### **Echéancier prévisionnel**

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2018-2019**

Echelonnement des travaux : **2020-2021**

### **Plan de financement**

Montant global : **7 000 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 250 000 € HT d'études
- 6 750 000 € HT de travaux

#### Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM  | Région      | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|-------------|-------------|--|
| 20 %                             | 40 %        | 20 %        | 20 %                                       |
| 1 400 000 €                      | 2 800 000 € | 1 400 000 € | 1 400 000 €                                |

### **Indicateurs de suivi/réussite**

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet  
Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action VII.M.7

---

### REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT SECTEUR SUD-EST DE LA VILLE (PARC DES FOURRIERS, CITE ALLAIRE...)

#### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

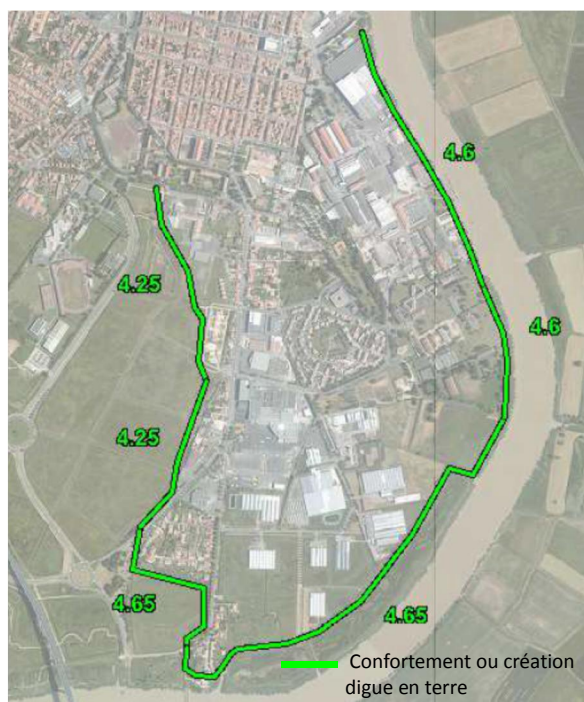
#### Objectifs

Mettre en place une protection rapprochée des enjeux forts présents sur la commune de Rochefort dans le secteur sud-est de la ville (Parc des Fourriers, Cité Allaire...) par la création d'un système de digues de retrait.

**Enjeux** : 130 maisons d'habitation (dont 3 habitations avec plus d'un mètre d'eau) et 88 entreprises (dont une entreprise IPPC) sont impactées en état actuel pour un évènement de type Xynthia + 20 cm.

#### Description

Cette action consiste à mettre en place un système de protection spécifique à cette zone urbaine sud-est de la commune du Rochefort afin de protéger, au plus près, les enjeux forts sur ce secteur (zones d'activités économiques et administratives, quartiers d'habitations). Le dimensionnement des ouvrages est fait pour un évènement Xynthia +20 cm et les ouvrages seront calés entre les cotes 4,25 m et 4,65 m NGF sur environ 4 990 mètres linéaires.



Au stade étude préalable de définition des protections il est envisagé la création de digue en terre et le rehaussement des digues existantes. Le scénario à retenir pourra faire l'objet d'ajustements notamment dans le tracé des protections au stade des études Avant-Projet et Projet. La problématique d'évacuation hydraulique de la zone sera étudiée lors de l'étude de projet.

Ces aménagements seront conçus de façon à permettre leur éventuel rehaussement qui pourrait s'imposer, dans les décennies à venir, en raison de l'élévation du niveau marin lié au réchauffement climatique. Par ailleurs, des démarches d'acquisitions de terrains privés localisés sous l'emprise des futurs projets seront envisagées au préalable par le futur gestionnaire.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

## Territoire concerné

Commune de Rochefort

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage des études et des travaux : **Département de la Charente-Maritime**

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, DPF, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

## Echéancier prévisionnel

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2018-2020**

Echelonnement des travaux : **2021-2023**

## Plan de financement

Montant global : **3 080 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 280 000 € HT d'études

- 2 800 000 € HT de travaux

Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM  | Région    | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|-------------|-----------|--|
| 20 %                             | 40 %        | 20 %      | 20 %                                       |
| 616 000 €                        | 1 232 000 € | 616 000 € | 616 000 €                                  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet

Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage



## Action VII.M.8

---

### REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT SECTEUR OUEST ET SUD-OUEST DE LA VILLE (LA BEAUNE, LE QUEREUX, LE BOINOT, LA GRANGE...)

#### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

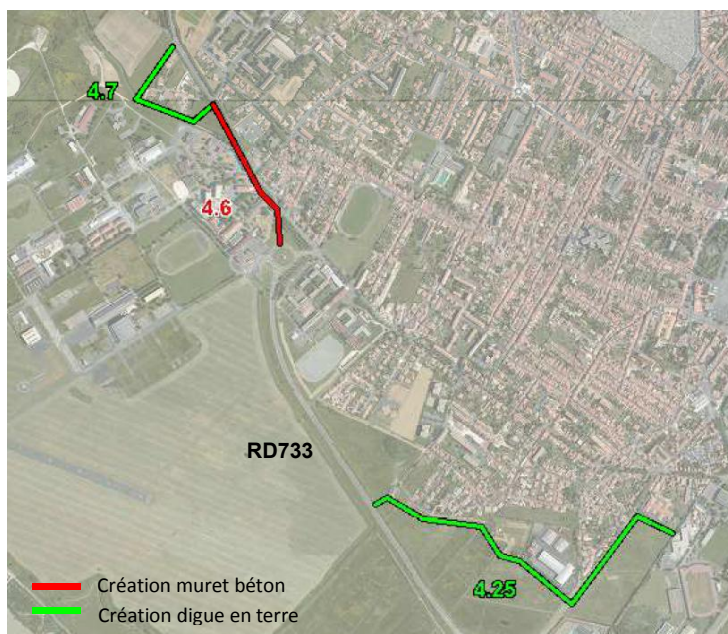
#### Objectifs

Mettre en place une protection rapprochée des enjeux forts présents sur la commune de Rochefort dans le secteur ouest et sud-ouest de la ville (quartiers de la Beaune, du Quéréux, du Boinot, de la Grange ...) par la création d'un système de digues de retrait.

**Enjeux** : 283 maisons d'habitation (dont 9 habitations avec plus d'un mètre d'eau) et 69 entreprises sont impactées en état actuel pour un évènement de type Xynthia + 20 cm.

#### Description

Cette action consiste à mettre en place un système de protection spécifique à cette zone urbaine ouest et sud-ouest de la commune du Rochefort afin de protéger, au plus près, les enjeux forts sur ce secteur (quartiers d'habitations, commerces et artisanat). Le dimensionnement des ouvrages est fait pour un évènement Xynthia +20 cm et les ouvrages seront calés entre les cotes 4,25 m et 4,7 m NGF sur environ 2 200 mètres linéaires.



Au stade étude préalable de définition des protections il est envisagé au nord la création d'une digue en terre et d'un muret en béton sur le Boulevard Albert Bignon accompagné de protection amovible sur les accès existants, au sud, la création d'une digue en terre et le rehaussement de la voirie. Les études de conception devront prendre en compte l'adaptation du réseau hydrographique sous la route départementale RD733. Le scénario à retenir pourra faire l'objet d'ajustements notamment dans le tracé des protections au stade des études Avant-Projet et Projet. La problématique d'évacuation hydraulique de la zone sera étudiée lors de l'étude de projet.

Ces aménagements seront conçus de façon à permettre leur éventuel rehaussement qui pourrait s'imposer, dans les décennies à venir, en raison de l'élévation du niveau marin lié au réchauffement climatique. Par ailleurs, des démarches d'acquisitions de terrains privés localisés sous l'emprise des futurs projets seront envisagées au préalable par le futur gestionnaire.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

### Territoire concerné

Commune de Rochefort

### Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage des études et des travaux : **Département de la Charente-Maritime**

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

### Echéancier prévisionnel

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2018-2020**

Echelonnement des travaux : **2021-2022**

### Plan de financement

Montant global : **1 240 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 180 000 € HT d'études

- 1 060 000 € HT de travaux

#### Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM | Région    | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|------------|-----------|--|
| 20 %                             | 40 %       | 20 %      | 20 %                                       |
| 248 000 €                        | 496 000 €  | 248 000 € | 248 000 €                                  |

### Indicateurs de suivi/réussite

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet

Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action VII.M.9

---

# REHAUSSEMENT ET PROLONGEMENT D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A TONNAY-CHARENTE

### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

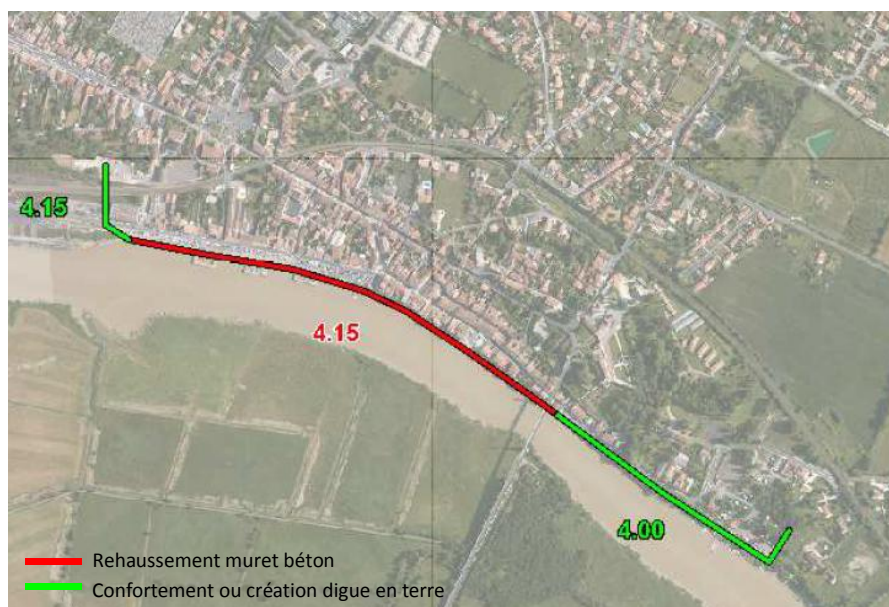
#### Objectifs

Mettre à niveau une protection rapprochée des enjeux forts présents dans le secteur du centre-ville de Tonnay-Charente par le rehaussement du muret de protection en tête de berge et fermer le système de protection à l'est (quai des capucins) par la création d'une digue.

**Enjeux** : 73 maisons d'habitation, 3 établissements publics et de loisirs et 104 entreprises (dont 1 entreprise IPPC) sont impactés en état actuel pour un évènement de type Xynthia + 20 cm.

#### Description

Cette action consiste à mettre en place un système de protection spécifique à cette zone urbaine du centre-ville de la commune de Tonnay-Charente afin de protéger, au plus près, les enjeux forts sur ce secteur (commerces, équipements publics et maisons). Le dimensionnement des ouvrages est fait pour un évènement Xynthia +20 cm et les ouvrages seront calés entre les cotes de 4,0 et 4,15 m NGF sur environ 1 400 mètres linéaires.



Au stade étude préalable de définition des protections il est envisagé à l'ouest de conforter la digue existante, de rehausser le muret béton et de fermer le système de protection à l'est par la création d'une digue en terre. Le scénario à retenir pourra faire l'objet d'ajustements notamment dans le tracé des protections au stade des études Avant-Projet et Projet. La problématique d'évacuation hydraulique de la zone sera étudiée lors de l'étude de projet.

Ces aménagements seront conçus de façon à permettre leur éventuel rehaussement qui pourrait s'imposer, dans les décennies à venir, en raison de l'élévation du niveau marin lié au réchauffement climatique.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

## Territoire concerné

Commune de Tonnay-Charente

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage des études et des travaux : **Département de la Charente-Maritime**

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, DPF, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

## Echéancier prévisionnel

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2019-2021**

Echelonnement des travaux : **2022-2023**

## Plan de financement

Montant global : **740 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 180 000 € HT d'études
- 560 000 € HT de travaux

### Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM | Région    | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|------------|-----------|--|
| 20 %                             | 40 %       | 20 %      | 20 %                                       |
| 148 000 €                        | 296 000 €  | 148 000 € | 148 000 €                                  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet  
Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action VII.M.10

---

### REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A VERGEROUX

#### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

#### Objectifs

Mettre en place une protection rapprochée des enjeux forts présents sur la commune de Vergeroux dans le secteur du Petit Vergeroux (bourg) par la création d'un système de digues de retrait.

**Enjeux** : 63 maisons d'habitation (dont 10 habitations avec plus d'un mètre d'eau) et 7 entreprises sont impactées en état actuel pour un évènement de type Xynthia + 20 cm.

#### Description

Cette action consiste à mettre en place un système de protection spécifique à la zone urbaine de la commune de Vergeroux afin de protéger, au plus près, les enjeux forts sur cette commune. Le dimensionnement des ouvrages est fait pour un évènement Xynthia +20 cm et les ouvrages seront calés à la cote de 4,95 m NGF sur environ 970 mètres linéaires.



Au stade étude préalable de définition des protections il est envisagé la création de digue en terre. Le scénario à retenir pourra faire l'objet d'ajustements notamment dans le tracé des protections au stade des études Avant-Projet et Projet. La problématique d'évacuation hydraulique de la zone sera étudiée lors de l'étude de projet.

La création des digues en terre nécessitera un apport de matériaux. Il sera primordial d'engager, au préalable, des études géotechniques afin d'identifier de potentielles zones d'emprunt de matériaux à proximité et d'engager les acquisitions foncières. Par ailleurs, des démarches d'acquisitions de terrains privés localisés sous l'emprise des futurs projets seront envisagées au préalable par le futur gestionnaire.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

#### Territoire concerné

Commune de Vergeroux

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage des études et des travaux : **Département de la Charente-Maritime**

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

## Echéancier prévisionnel

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2019-2021**

Echelonnement des travaux : **2022-2023**

## Plan de financement

Montant global : **895 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 155 000 € HT d'études

- 740 000 € HT de travaux

### Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM | Région    | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|------------|-----------|--|
| 20 %                             | 40 %       | 20 %      | 20 %                                       |
| 179 000 €                        | 358 000 €  | 179 000 € | 179 000 €                                  |

## Indicateurs de suivi/réussite

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet

Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action VII.M.11

---

### REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A FOURAS-LES-BAINS SECTEUR RUE EUGENE BARBARIN

#### *Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques*

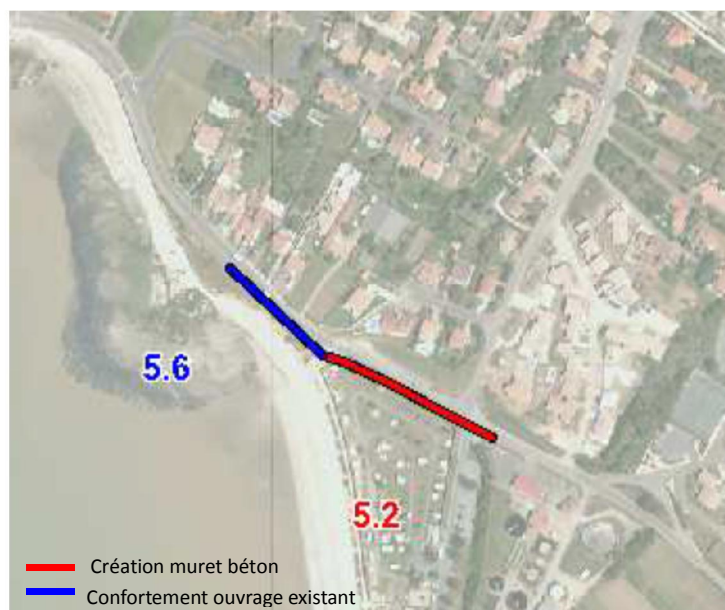
#### Objectifs

Mettre en place une protection rapprochée des enjeux forts présents sur la commune de Fouras-les-Bains dans le secteur de l'impasse Eugène Barbarin par la création d'un système de digues de retrait.

**Enjeux** : 5 maisons d'habitation (dont 2 habitations avec plus d'un mètre d'eau) sont impactées en état actuel pour un évènement de type Xynthia + 20 cm.

#### Description

Cette action consiste à mettre en place un système de protection spécifique à la zone urbaine située au nord de la Plage de l'Espérance afin de protéger, au plus près, les enjeux exposés à des hauteurs d'eau importantes sur ce secteur. Le dimensionnement des ouvrages est fait pour un évènement Xynthia +20 cm et les ouvrages seront calés entre les cotes 5,2 et 5,6 m NGF sur environ 230 mètres linéaires.



Au stade étude préalable de définition des protections il est envisagé le confortement à l'ouest de l'ouvrage existant et la création à l'est d'un muret béton accompagné de protection amovible sur les accès existants. Le scénario à retenir pourra faire l'objet d'ajustements notamment dans le tracé des protections au stade des études Avant-Projet et PROjet. La problématique d'évacuation hydraulique de la zone sera étudiée lors de l'étude de projet.

Ces aménagements seront conçus de façon à permettre leur éventuel rehaussement qui pourrait s'imposer, dans les décennies à venir, en raison de l'élévation du niveau marin lié au réchauffement climatique.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

## Territoire concerné

Commune de Fouras-les-Bains

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage des études et des travaux : Département de la Charente-Maritime

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, DPM, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

## Echéancier prévisionnel

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2019-2020**

Echelonnement des travaux : **2021**

## Plan de financement

Montant global : **295 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 65 000 € HT d'études

- 230 000 € HT de travaux

Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM | Région   | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|------------|----------|--|
| 20 %                             | 40 %       | 20 %     | 20 %                                       |
| 59 000 €                         | 118 000 €  | 59 000 € | 59 000 €                                   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet

Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage



## Action VII.M.12

---

### REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A FOURAS-LES-BAINS SECTEUR DE SOUMARD

#### Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

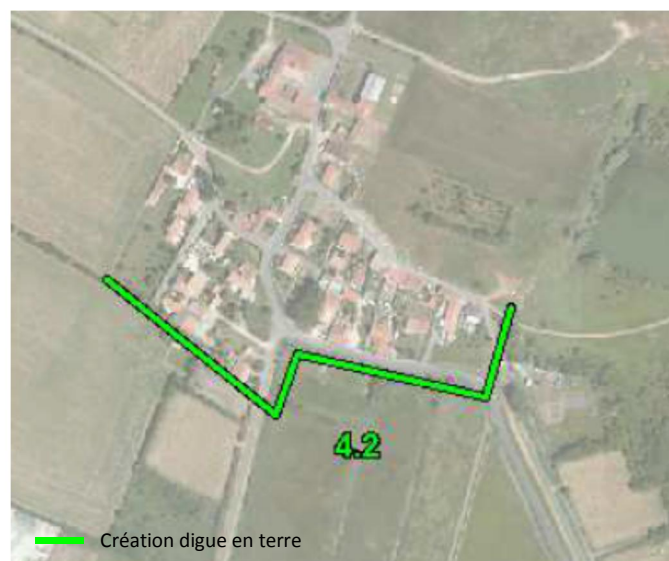
#### Objectifs

Mettre en place une protection rapprochée des enjeux forts présents sur la commune de Fouras-les-Bains dans le secteur de Soumard par la création d'un système de digues de retrait.

**Enjeux** : 21 maisons d'habitation (dont 3 habitations avec plus d'un mètre d'eau) et une entreprise sont impactées en état actuel pour un évènement de type Xynthia + 20 cm.

#### Description

Cette action consiste à mettre en place un système de protection spécifique à cette zone urbaine du bourg de Soumard afin de protéger, au plus près, les enjeux concentrés sur ce secteur. Le dimensionnement des ouvrages est fait pour un évènement Xynthia +20 cm et les ouvrages seront calés à la cote de 4,2 m NGF sur environ 370 mètres linéaires.



Au stade étude préalable de définition des protections il est envisagé la création de digue en terre et le rehaussement de la voirie. Le scénario à retenir pourra faire l'objet d'ajustements notamment dans le tracé des protections au stade des études Avant-Projet et Projet. La problématique d'évacuation hydraulique de la zone sera étudiée lors de l'étude de projet.

La création de digue en terre nécessitera un apport de matériaux. Il sera primordial d'engager, au préalable, des études géotechniques afin d'identifier de potentielles zones d'emprunt de matériaux à proximité et d'engager les acquisitions foncières. Par ailleurs, des démarches d'acquisitions de terrains privés localisés sous l'emprise des futurs projets seront envisagées au préalable par le futur gestionnaire.

Ces aménagements seront conçus de façon à permettre leur éventuel rehaussement qui pourrait s'imposer, dans les décennies à venir, en raison de l'élévation du niveau marin lié au réchauffement climatique.

Une fois ces travaux achevés et comme le stipule le décret n° 2015-526 du 14/05/2015, un entretien ainsi qu'une surveillance seront programmés et menés avec rigueur par les gestionnaires afin de s'assurer, au fil du temps, du bon état des ouvrages.

## Territoire concerné

Commune de Fouras-les-Bains

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage des études et des travaux : **Département de la Charente-Maritime**

Gestionnaire des ouvrages : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Marché de maîtrise d'œuvre : Etudes Avant-Projet et Projet (étude détaillée de la solution retenue), assistance pour la passation aux contrats de travaux, direction de l'exécution des travaux

Procédures réglementaires : Etude d'impact, évaluation incidences Natura 2000, Loi sur l'eau, enquête publique de type Bouchardeau, DIG, accords fonciers, DUP, Site Classé, Etude de Danger

Opérations de communication : Concertation L300-2 du code de l'environnement

## Echéancier prévisionnel

Etudes de maîtrise d'œuvre et études réglementaires : **2019-2021**

Echelonnement des travaux : **2022**

## Plan de financement

Montant global : **435 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

- 110 000 € HT d'études
- 325 000 € HT de travaux

### Co-financements

| Département de Charente-Maritime | Etat FPRNM | Région   | Communauté d'Agglomération Rochefort Océan |
|----------------------------------|------------|----------|--|
| 20 %                             | 40 %       | 20 %     | 20 %                                       |
| 87 000 €                         | 174 000 €  | 87 000 € | 87 000 €                                   |

## Indicateurs de suivi/réussite

Validation de la solution retenue par le comité de pilotage de l'étude de projet  
Suivi des travaux et procès-verbal de réception de l'ouvrage

## Action VII.F.1

---

### REALISATION D'UN OUVRAGE DE DECHARGE HYDRAULIQUE DANS LE LIT MAJEUR DE LA RIVIERE ANGUIENNE A ANGOULEME

#### *Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques*

#### Objectifs

**Restituer la transparence des écoulements de l'Anguienne au niveau du remblai de la route de Bordeaux calée sur l'évènement de référence du PPRI et abaisser ainsi la très grande hauteur de submersion modélisée dans la zone urbaine amont.**

**Enjeux: près de 500 habitants dans le quartier Saint-Martin répartis sur environ 120 maisons d'habitation et des logements sociaux collectifs, pour une crue centennale.**

#### Description

Le bureau d'études chargé de l'étude du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de l'Anguienne a mis en évidence une enveloppe d'aléa fort en amont de la route de Bordeaux, infrastructure qui se comporterait comme une retenue lors du passage de l'évènement centennial.

Ce secteur très urbanisé est soumis à un fort risque d'inondation en raison de la présence d'un remblai important en travers du lit majeur, remblai de l'ancienne RN10 (route Paris-Bordeaux) aujourd'hui voie de circulation gérée par la collectivité. Le bassin versant de l'Anguienne couvre environ 3 000 ha. En aval, sur la commune d'Angoulême, le cours de l'Anguienne a été canalisé dans les années 1970 dans une conduite souterraine d'une longueur de 2100 m jusqu'à son exutoire dans la Charente. Cette conduite est dimensionnée pour absorber une crue de fréquence décennale. Le lit majeur dans cette portion aval se trouve très urbanisé. En cas de mise en charge de l'ouvrage souterrain passant sous la route de Bordeaux, on estime que la zone inondable d'une crue centennale irait au-delà de l'enveloppe de la crue hydro-géomorphologique, noyant les habitations les plus exposées sous plusieurs mètres d'eau (jusqu'à 5 m en pied de talus). En effet, le scénario de référence cumule plusieurs cas de dysfonctionnement de la canalisation de l'Anguienne (embâcles en amont, obstructions en partie médiane), renvoyant ainsi le passage des débits de crue en surface.

Le projet étudié par la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême vise à rétablir la transparence des écoulements de l'Anguienne en créant un ouvrage de décharge en surface dans le remblai de la route de Bordeaux. Trois scénarios de dimensionnement de l'ouvrage ont été modélisés et le scénario majorant a été retenu, en accord avec la Direction Départementale des Territoires de la Charente. La mise en place d'un ouvrage de 4,5 m de large permettra d'abaisser la ligne d'eau à des hauteurs comprises entre 0,60 m et 1,50 m. Ainsi, plus de 13 000 m<sup>2</sup> d'emprise bâtie en amont verraient la hauteur d'eau de référence descendre sous le niveau de 1 m. En aval immédiat de l'ouvrage, la hauteur d'eau serait localement aggravée mais très peu d'enjeux sont présents dans ce périmètre aval. Le gain hydraulique global du projet est très favorable et une attention particulière sera portée dans le cadre de la phase projet pour atténuer/compenser localement l'incidence aval. Le projet prévoit des mesures d'accompagnement de l'ouvrage : enrochements pour briser la vitesse de l'eau, modelé de terrain, cheminement piéton...



Zone de création de l'ouvrage projet

## Territoire concerné

Commune d'Angoulême

## Modalités de mise en œuvre

Maître d'ouvrage : **Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**

Modalités de pilotage : accompagnement DDT Charente, association Ville d'Angoulême et EPTB Charente - Emprise foncière du projet appartenant à la Ville d'Angoulême

Procédures réglementaires : Pas d'assujettissement à la procédure loi sur l'eau (analyse DDT).

Opérations de communication : -

## Echéancier prévisionnel

Etude maîtrise d'œuvre : **2016-2017**

Travaux : **2017**

## Plan de financement

Montant global : **520 000 € HT** (FCTVA au profit du maître d'ouvrage)

Co-financements

| <b>Grand Angoulême</b> | <b>Etat FPRNM</b> |
|------------------------|-------------------|
| 60 %                   | 40 %              |
| 312 000 €              | 208 000 €         |

## Indicateurs de suivi/réussite

Date de démarrage des travaux

Date de réception des ouvrages

Avancement du PPRI de la vallée de l'Anguienne







**Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

| Référence de la fiche action | Libellé de l'action  | Nom du maître d'ouvrage | Montant initial de la convention (HT) | Coût après avenant (HT) | Coût global      | HT ou TTC | MO              |               | Etat BOP181 | Etat FPRNM   |                 | Région Nouvelle-Aquitaine |            | Département Charente-Maritime | CDA Rochefort Océan |              | CDA Saintes |              | CDC Vals Sainctonge |              | CDC Charente Amoult Cœur Sainctonge |              | Commune de Port-des-Barques |              | Echéance de réalisation |              |           |
|------------------------------|--|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------|------------------|-----------|-----------------|---------------|-------------|--------------|-----------------|---------------------------|------------|-------------------------------|---------------------|--------------|-------------|--------------|---------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|--------------|-----------|
|                              |  |                         |                                       |                         |                  |           | MO              | % part        |             | P181         | % part          | FPRNM                     | % part     |                               | Région              | % part       | Département | EPCI         | % part              | EPCI         | % part                              | EPCI         | % part                      | EPCI         |                         | % part       | Commune   |
| V.I.F.1                      | ETUDE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES  | EPTB                    | 80 000 €                              | 80 000 €                | 96 000 €         | TTC       | 48 000 €        | 50,00%        | 0 €         | 0,00%        | 48 000 €        | 50,00%                    | 0 €        | 0,00%                         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €         | 0,00%        | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2018-2019 |
| V.I.F.2                      | REDUCTION DES RUISSELLEMENTS RURAUX A LA SOURCE - ETUDE PILOTE SUR UN SOUS-BASSIN VERSANT  | EPTB                    | 30 000 €                              | 30 000 €                | 36 000 €         | TTC       | 18 000 €        | 50,00%        | 0 €         | 0,00%        | 18 000 €        | 50,00%                    | 0 €        | 0,00%                         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €         | 0,00%        | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2018-2019 |
| V.I.F.3                      | AMENAGEMENT DE DEUX BASSINS ECUREUX DE CRUE SUR LE RUISSEAU DU ROI. AFFLUENT DE LA BOUTONNE<br><i>Action supprimée non éligible au FPRNM</i> | SIBA                    | 75 000 €                              | 0 €                     | 0 €              | HT        | 0 €             | 0,00%         | 0 €         | 0,00%        | 0 €             | 0,00%                     | 0 €        | 0,00%                         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €         | 0,00%        | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        |           |
|                              | <b>Total</b>   |                         | <b>185 000 €</b>                      | <b>110 000 €</b>        | <b>132 000 €</b> |           | <b>66 000 €</b> | <b>50,00%</b> | <b>0 €</b>  | <b>0,00%</b> | <b>66 000 €</b> | <b>50,00%</b>             | <b>0 €</b> | <b>0,00%</b>                  | <b>0 €</b>          | <b>0,00%</b> | <b>0 €</b>  | <b>0,00%</b> | <b>0 €</b>          | <b>0,00%</b> | <b>0 €</b>                          | <b>0,00%</b> | <b>0 €</b>                  | <b>0,00%</b> | <b>0 €</b>              | <b>0,00%</b> |           |

**Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique**

| Référence de la fiche action | Libellé de l'action  | Nom du maître d'ouvrage                      | Montant initial de la convention (HT) | Coût après avenant (HT) | Coût global             | HT ou TTC | MO                   |                  | Etat BOP181 | Etat FPRNM   |                      | Région Nouvelle-Aquitaine |                      | Département Charente-Maritime | CDA Rochefort Océan  |                  | CDA Saintes        |               | CDC Vals Sainctonge |              | CDC Charente Amoult Cœur Sainctonge |              | Commune de Port-des-Barques |              | Echéance de réalisation |              |                        |
|------------------------------|--|--|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------|----------------------|------------------|-------------|--------------|----------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------------|----------------------|------------------|--------------------|---------------|---------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|-------------------------|--------------|------------------------|
|                              |  |  |                                       |                         |                         |           | MO                   | % part           |             | P181         | % part               | FPRNM                     | % part               |                               | Région               | % part           | Département        | EPCI          | % part              | EPCI         | % part                              | EPCI         | % part                      | EPCI         |                         | % part       | Commune                |
| V.I.L.M.1                    | RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SUBMERSIONS MARINES DE PORT-DES-BARQUES                                | CD17   | 3 344 480 €                           | 3 344 480 €             | 3 344 480 €             | HT        | 668 896 €            | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 1 337 792 €          | 40,00%                    | 668 896 €            | 20,00%                        | 0 €                  | 0,00%            | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 668 896 €                   | 20,00%       | 0 €                     | 0,00%        | 2013-2019              |
| V.I.L.M.2                    | AMELIORATION DE LA VIDANGE DU RESEAU HYDRAULIQUE DE PORT-DES-BARQUES   | Phase 1 - PORT-DES-BARQUES<br>Phase 2 - CARO | 1 200 000 €                           | 22 000 €<br>1 178 000 € | 22 000 €<br>1 178 000 € | HT        | 4 400 €<br>235 600 € | 20,00%<br>20,00% | 0 €         | 0,00%        | 8 800 €<br>471 200 € | 40,00%<br>40,00%          | 4 400 €<br>235 600 € | 20,00%<br>20,00%              | 4 400 €<br>235 600 € | 20,00%<br>20,00% | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2014-2016<br>2018-2019 |
| V.I.L.M.3                    | TRAITEMENT D'UNE RUPTURE DE CONTINUITE DE PROTECTION AU MARTROU A ECHILLAIS  | CARO   | 210 000 €                             | 210 000 €               | 210 000 €               | HT        | 42 000 €             | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 84 000 €             | 40,00%                    | 42 000 €             | 20,00%                        | 42 000 €             | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2014-2018              |
| V.I.L.M.4                    | ANALYSE TECHNIQUE JURIDIQUE ET FINANCIERE POUR UNE GESTION OPTIMISEE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DE PROTECTION DE L'ESTUAIRE | CARO   | 25 000 €                              | 25 000 €                | 30 000 €                | TTC       | 30 000 €             | 100,00%          | 0 €         | 0,00%        | 0 €                  | 0,00%                     | 0 €                  | 0,00%                         | 0 €                  | 0,00%            | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2016-2017              |
| V.I.L.M.5                    | CONFORTEMENT DES DIGUES DE 1er RANG SUR LES RIVES DROITE ET GAUCHE DE L'ESTUAIRE DE LA CHARENTE                            | CD17   | 15 080 000 €                          | 15 080 000 €            | 15 080 000 €            | HT        | 3 016 000 €          | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 6 032 000 €          | 40,00%                    | 3 016 000 €          | 20,00%                        | 3 016 000 €          | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2018-2023              |
| V.I.L.M.6                    | REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT - SECTEUR QUAI LIBERATION                                   | CD17   | 7 000 000 €                           | 7 000 000 €             | 7 000 000 €             | HT        | 1 400 000 €          | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 2 800 000 €          | 40,00%                    | 1 400 000 €          | 20,00%                        | 1 400 000 €          | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2018-2021              |
| V.I.L.M.7                    | REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT - SECTEUR SUD-EST DE LA VILLE                               | CD17   | 3 080 000 €                           | 3 080 000 €             | 3 080 000 €             | HT        | 616 000 €            | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 1 232 000 €          | 40,00%                    | 616 000 €            | 20,00%                        | 616 000 €            | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2018-2023              |
| V.I.L.M.8                    | REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A ROCHEFORT - SECTEUR OUEST ET SUD-OUEST DE LA VILLE                    | CD17   | 1 240 000 €                           | 1 240 000 €             | 1 240 000 €             | HT        | 248 000 €            | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 496 000 €            | 40,00%                    | 248 000 €            | 20,00%                        | 248 000 €            | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2018-2022              |
| V.I.L.M.9                    | REHAUSSEMENT ET PROLONGEMENT D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A TONNAY-CHARENTE                                      | CD17   | 740 000 €                             | 740 000 €               | 740 000 €               | HT        | 148 000 €            | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 296 000 €            | 40,00%                    | 148 000 €            | 20,00%                        | 148 000 €            | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2019-2023              |
| V.I.L.M.10                   | REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A VERGEROUX   | CD17   | 895 000 €                             | 895 000 €               | 895 000 €               | HT        | 179 000 €            | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 358 000 €            | 40,00%                    | 179 000 €            | 20,00%                        | 179 000 €            | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2019-2023              |
| V.I.L.M.11                   | REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A FOURAS-LES-BAINS - SECTEUR RUE EUGENE BARBARIN                        | CD17   | 295 000 €                             | 295 000 €               | 295 000 €               | HT        | 59 000 €             | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 118 000 €            | 40,00%                    | 59 000 €             | 20,00%                        | 59 000 €             | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2019-2021              |
| V.I.L.M.12                   | REALISATION D'UNE PROTECTION RAPPROCHEE DES ENJEUX A FOURAS-LES-BAINS - SECTEUR DE SOUMARD                                 | CD17   | 435 000 €                             | 435 000 €               | 435 000 €               | HT        | 87 000 €             | 20,00%           | 0 €         | 0,00%        | 174 000 €            | 40,00%                    | 87 000 €             | 20,00%                        | 87 000 €             | 20,00%           | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2019-2022              |
| V.I.L.F.1                    | REALISATION D'UN OUVRAGE DE DECHARGE HYDRAULIQUE DANS LE LT MAJOUR DE LA RIVIERE ANGUIENNE A ANGOULEME                     | GRANDANGOULEME                               | 520 000 €                             | 520 000 €               | 520 000 €               | HT        | 312 000 €            | 60,00%           | 0 €         | 0,00%        | 208 000 €            | 40,00%                    | 0 €                  | 0,00%                         | 0 €                  | 0,00%            | 0 €                | 0,00%         | 0 €                 | 0,00%        | 0 €                                 | 0,00%        | 0 €                         | 0,00%        | 0 €                     | 0,00%        | 2016-2017              |
|                              | <b>Total</b>   |  | <b>4 779 480 €</b>                    | <b>34 064 480 €</b>     | <b>34 069 480 €</b>     |           | <b>7 045 896 €</b>   | <b>20,68%</b>    | <b>0 €</b>  | <b>0,00%</b> | <b>13 815 792 €</b>  | <b>39,96%</b>             | <b>6 703 896 €</b>   | <b>19,68%</b>                 | <b>282 000 €</b>     | <b>0,83%</b>     | <b>5 759 000 €</b> | <b>16,89%</b> | <b>0 €</b>          | <b>0,00%</b> | <b>0 €</b>                          | <b>0,00%</b> | <b>0 €</b>                  | <b>0,00%</b> | <b>668 896 €</b>        | <b>1,96%</b> |                        |



| Axe          | Participations globales               |                         |  |                  |                     |                           |                               |                  |                     |                     |                 |                    |                                     |                      |                             |                    |                 |
|--------------|---------------------------------------|-------------------------|--|------------------|---------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|-----------------|--------------------|-------------------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------|-----------------|
|              | Montant initial de la convention (HT) | Coût après avenant (HT) | Coût global (assiette subventionnable HT-TTC selon si FCTVA) | Etat BOP181      | Etat FPRNM          | Région Nouvelle-Aquitaine | Département Charente-Maritime | EPTB Charente    | CDA Rochefort Océan | CDA Grand Angoulême | CDA Saintes     | CDC Vals Saintonge | CDC Charente Arnault Cœur Saintonge | Commune de Rochefort | Commune de Port-des-Barques | Commune de Saintes | SYMBO           |
| Axe 0        | 554 000 €                             | 1 058 500 €             | 1 097 500 €  | 345 400 €        | 0 €                 | 0 €                       | 0 €                           | 532 600 €        | 24 500 €            | 0 €                 | 0 €             | 0 €                | 0 €                                 | 0 €                  | 0 €                         | 0 €                | 18 600 €        |
| Axe 1        | 185 000 €                             | 210 000 €               | 252 000 €  | 27 726 €         | 98 274 €            | 0 €                       | 0 €                           | 62 400 €         | 4600 €              | 0 €                 | 0 €             | 0 €                | 0 €                                 | 0 €                  | 0 €                         | 0 €                | 0 €             |
| Axe 2        | 0 €                                   | 0 €                     | 0 €  | 0 €              | 0 €                 | 0 €                       | 0 €                           | 0 €              | 0 €                 | 0 €                 | 0 €             | 0 €                | 0 €                                 | 0 €                  | 0 €                         | 0 €                | 0 €             |
| Axe 3        | 15 000 €                              | 15 000 €                | 18 000 €   | 0 €              | 0 €                 | 0 €                       | 0 €                           | 0 €              | 18 000 €            | 0 €                 | 0 €             | 0 €                | 0 €                                 | 0 €                  | 0 €                         | 0 €                | 0 €             |
| Axe 4        | 519 000 €                             | 821 567 €               | 985 800 €  | 0 €              | 925 800 €           | 0 €                       | 0 €                           | 0 €              | 60 000 €            | 0 €                 | 0 €             | 0 €                | 0 €                                 | 0 €                  | 0 €                         | 0 €                | 0 €             |
| Axe 5        | 1 553 000 €                           | 1 899 700 €             | 2 084 600 €  | 0 €              | 1 030 300 €         | 24 000 €                  | 362 500 €                     | 42 000 €         | 250 000 €           | 0 €                 | 15 660 €        | 8 940 €            | 8 400 €                             | 299 000 €            | 0 €                         | 43 800 €           | 0 €             |
| Axe 6        | 185 000 €                             | 110 000 €               | 132 000 €  | 0 €              | 66 000 €            | 0 €                       | 0 €                           | 66 000 €         | 0 €                 | 0 €                 | 0 €             | 0 €                | 0 €                                 | 0 €                  | 0 €                         | 0 €                | 0 €             |
| Axe 7        | 4 779 480 €                           | 34 064 480 €            | 34 069 480 €   | 0 €              | 13 615 792 €        | 6 703 896 €               | 6 703 896 €                   | 0 €              | 6 060 600 €         | 312 000 €           | 0 €             | 0 €                | 0 €                                 | 0 €                  | 673 296 €                   | 0 €                | 0 €             |
| <b>Total</b> | <b>7 790 480 €</b>                    | <b>38 179 247 €</b>     | <b>38 639 380 €</b>  | <b>373 126 €</b> | <b>15 736 166 €</b> | <b>6 728 96 €</b>         | <b>7 066 396 €</b>            | <b>703 000 €</b> | <b>6 653 100 €</b>  | <b>312 000 €</b>    | <b>15 660 €</b> | <b>8 940 €</b>     | <b>8 400 €</b>                      | <b>299 000 €</b>     | <b>673 296 €</b>            | <b>43 800 €</b>    | <b>18 600 €</b> |